

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA
REGION DE SAVERNE**

**Procès-verbal de la séance publique du Conseil Communautaire
du 12 avril 2012**

Président : Pierre KAETZEL
Nombre de Conseillers Communautaires en exercice au jour de la séance : 41
Présents : 36
Titulaires : 33
Suppléants : 3
Date de convocation du Conseil de Communauté : 4 avril 2012
Secrétaire de Séance élu : M Laurent BURCKEL
Compte rendu affiché le : 19 avril 2012

Présents :

Membres Titulaires :

MM. Daniel REINHART, Gabriel OSSWALD, Gilbert HUTTLER, Jean-Jacques JUNDT, Daniel PETER, Gérard KRIEGER, Pierre OBERLE, Jean-Charles ERNST, Alain GRAD, Bernard LUTZ, Pierre KAETZEL, Dominique BOSS, Daniel GERARD, Joseph CREMMEL, André LUX, Michel EICHHOLTZER, Marcel STENGEL, Dominique MULLER, Emile BLESSIG, Marc MERTZ, Stéphane LEYENBERGER, Laurent BURCKEL, Pascal JAN, Jean-Paul KRAEMER, Jean-Claude DISTEL, Marc WINTZ, Jean-Claude HAETTEL, Jean-Marc GITZ.
Mmes Murielle PHILIPPE, Michèle FONTANES, Béatrice STEFANIUK, Paola CRIQUI, Marie-Yvonne SCHALCK.

Membres Suppléants :

MM. Alfred KLEITZ, Gilbert KUNTZ.
Mme Sonia KILHOFFER.

Absents excusés :

Membres Titulaires :

MM. Hervé KINTZELMANN, Jeannot SCHNELL, Adrien HEITZ, Francis HORNECKER, Jean-Marc DISS, Henri WOLFF, Marc KIM.
Mme Anny KUHN.

Membres Suppléants :

MM. Stéphane KOBER, Olivier SCHLATTER, Etienne GOETZ, Jean-Georges PAULEN, Richard BECKERICH, Frédéric FRUH, Yannick SCHAEFFER, François MULLER, Denis REINER, André CHRIST, Gérard KILFIGER, Patrice SAVELSBERG, Charles SCHAEFFER, Daniel BRANDSTETTER, Jean GOETZ, Vincent CLAUSSE, Christian OURY, Michel OBERLE Christophe KREMER, Bernard LUTTMANN, Jean-Claude HEYD, Gérard ANDRES-KUHN.

Mmes Chantal REIBEL-WEISS, Virginie HUBSCH, Patricia PERTSCHI, Carine OBERLE, Isabelle MUNTEAN, Carine OBERLE, Annick DEISS, Anne-Marie FIRDION-HOLSTEIN.

Assistaient également :

Membres Suppléants :

MM. Charles VOLGRINGER, Jean-Paul PFEIFFER, Christophe SCHMITT, Régis BONNET, Denis SCHNEIDER, Rémy LEHMANN.

Mmes Elisabeth MULLER, Christiane FOURNIER, Odile RUHLMANN.

Invités:

M. Jean-Marie MARTZ, Trésorier Principal de Saverne,
Mme Camille ANDRES, Dernières Nouvelles d'Alsace.

Administration :

M. Fabrice HELMSTETTER, Directeur Général des Services,
M. Philippe HOST, Directeur Pôle Technique,
M. Lionel SIEGEL, Directeur du Pôle Sport-Enfance-Jeunesse.

* * * * *

I. CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 12 AVRIL 2012.

Ordre du jour

Secrétaire de Séance – Désignation.
Informations.
Procès-verbal n° 2 du 23 février 2012 – Approbation.

AFFAIRES GENERALES

- N° 2012 – 21 Attributions exercées par le Président par délégation du Conseil de Communauté - Compte rendu. (Arrêtés et marchés publics)

FINANCES

- N° 2012 – 22 Comptes de gestion 2011 du Trésorier.
N° 2012 – 23 Comptes administratifs de l'exercice 2011.
N° 2012 – 24 Affectation des résultats d'exécution 2011 du budget principal et des budgets annexes.
N° 2012 – 25 Suppression du budget annexe Parc logistique de Monswiller et ZA Eigen.
N° 2012 – 26 Vote des taux de fiscalité pour 2012.
N° 2012 – 27 Budgets primitifs de l'exercice 2012.
N° 2012 – 28 Bilan annuel 2011 des acquisitions et cessions immobilières.
N° 2012 – 29 Assujettissement à la TVA de l'opération de restructuration de la MDEF.
N° 2012 – 30 Demande de subvention au Conseil Général pour des travaux de gros entretien à l'aire d'accueil des gens du voyage.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- N° 2012 – 31 Achat de terrain dans la ZA du Kochersberg.

ENFANCE ET JEUNESSE

- N° 2012 – 32 Subvention de fonctionnement 2012 à l'association Réseau Animation Jeunesse.

TOURISME

- N° 2012 – 33 Bilan 2011 et subvention de fonctionnement 2012 à l'Office de Tourisme de la Région de Saverne.

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS

- N° 2012 – 34 Restructuration de la Maison de l'Emploi : présentation et adoption de l'APD et du plan de financement prévisionnel.

RESSOURCES HUMAINES

- N° 2012 – 35 Modification de la grille des emplois : suppression et création de poste.

- N° 2012 – 36 Emploi - Modification statutaire.
N° 2012 – 37 Obligation d'emploi des travailleurs handicapés, des mutilés de guerre et assimilés – Rapport annuel 2011.
N° 2012 – 38 Règlement intérieur de la formation des agents et plan de formation 2012 de la Communauté de Communes de la Région de Saverne.

HABITAT

- N° 2012 – 39 Adhésion à l'Agence de Développement et d'Urbanisme de l'Agglomération Strasbourgeoise, ADEUS.

DIVERS

* * * * *

SECRETAIRE DE SEANCE - DESIGNATION

Rapporteur : Pierre KAETZEL, Président.

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire,

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré,

Désigne à l'unanimité :

M. Laurent BURCKEL comme Secrétaire de Séance.

PROCES VERBAL N° 2 DU 23 FEVRIER 2012 – APPROBATION

Rapporteur : Pierre KAETZEL, Président.

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire,

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

d'approuver le procès-verbal n° 2 du 23 février 2012.

AFFAIRES GENERALES**ATTRIBUTIONS EXERCEES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - COMPTE RENDU. (ARRETES ET MARCHES PUBLICS).**

Rapporteur : Pierre KAETZEL, Président.

Vu les délibérations du Conseil Communautaire décidant de donner délégation au Président et pour la durée du mandat de certaines attributions du Conseil Communautaire, le Président rend compte des décisions qu'il a prises :

- arrêté n° 02/2012 portant modification de l'arrêté n° 57/2011 fixant les tarifs des prestations intercommunales pour l'année 2012 (utilisation du CNI),
- convention de mise à disposition de la Bibliothèque de la Commune de Thal-Marmoutier,
- arrêté n° 14/2012 portant modification de l'arrêté n° 57/2011 fixant les tarifs des prestations intercommunales pour l'année 2012 (utilisation de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage),
- arrêté n° 16/2012 portant modification du règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement,
- arrêté n° 17/2012 portant modification du règlement de fonctionnement du Multi-Accueil à Dettwiller,
- arrêté n° 18/2012 portant modification du règlement de fonctionnement du Multi-Accueil à Saverne,
- arrêté n° 19/2012 portant modification du règlement de fonctionnement de la Crèche Familiale à Saverne,
- conclusion des marchés suivants :

A) Marchés conclus en février 2012 :

Objet du marché	Procédure	Titulaire	Montant HT	Observations (durée, marché à BC.....)
Marché diagnostic du bâtiment du Cloître des Récollets et étude de faisabilité de l'aménagement des locaux de l'Office du Tourisme	MAPA	M. Jean-Claude GREBERT Architecte	7 980,00 €HT	Marché de prestations intellectuelles
Marché public de travaux de démolition de l'ancienne piscine Tournesol à Saverne.	MAPA	BCT Démolition	12 310,00 €HT	Marché de travaux.
Mission de maîtrise d'œuvre – Travaux de réhabilitation de la Maison de l'Emploi et de la Formation.	Appel d'offres ouvert	Equipe de maîtrise d'œuvre Architecture Concept Sàrl (mandataire)	185 965,25 €HT	Durée 20 semaines.

B) Liste des marchés conclus en 2011 – article 133 du Code des Marchés Publics :

Pour la tranche inférieure ou égale à 20 000 euros H.T.				
N° marché	Objet	Attributaire	Montant H.T. notifié	Date de notification
FOURNITURES				
2011/03	Marché de fourniture et livraison de chlore liquéfié pour le Centre Nautique Intercommunal l'Océanide.	GAZECHIM	10 000,00€	01/01/2011
2011/04	Marché de fourniture de produits alimentaires pour bébés, couches et produits de puériculture pour les structures Petite Enfance.	RIVADIS	18 000,00 €	01/01/2011
2011/05	Fourniture de denrées alimentaires pour le Multi-Accueil de Dettwiller. Lot 1 et 2	WILL	5 500,00 €	22/12/2010
2011/05	Fourniture de denrées alimentaires pour le Multi-Accueil de Dettwiller. Lot 3	POMONA	4 000,00 €	22/12/2010
2011/05	Fourniture de denrées alimentaires pour le Multi-Accueil de Dettwiller. Lot 4	SODIFRAIS	5 000,00 €	22/12/2010
2011/05	Fourniture de denrées alimentaires pour le Multi-Accueil de Dettwiller. Lot 5	DAVIGEL	5 000,00 €	22/12/2010
2011/05	Fourniture de denrées alimentaires pour le Multi-Accueil de Dettwiller. Lot 6	EUROCASH	8 000,00 €	22/12/2010
2011/11	Fourniture de denrées alimentaires pour les structures Enfance-Jeunesse	EUROCASH	15 000,00 €	22/12/2010
TRAVAUX				
2011/14	Travaux de réaménagement de la ZA Intercommunale Eigen à Dettwiller. Lot 2	JARDINS GOTTRI	19 370,00 €	04/05/2011
SERVICES				
2011/10	Tri sélectif pour les bâtiments de la CCRS.	SCHROLL	3 124,00 €	04/11/2010
2011/13	Interventions déneigement	ALTERNATIVE ENVIRONNEMENT	4 000,00 €	20/12/2010
2011/15	Intervention psychanalyste dans les LAPE	JOELLE LEVY	83,62 €/mois	17/02/2011
2011/16	Marche de prestations de nettoyage de vitres des bâtiments communautaires.	SERNET	2 529,50 €	03/03/2011
2011/17	Installation d'une machine à affranchir	PITNEY BOWES	500,00 €	15/03/2011
2011/25	Mission de contrôle technique – Réhabilitation de la Maison de l'Emploi à Saverne.	SOCOTEC	8 856,00 €	21/07/2011
2011/26	Mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs – Réhabilitation de la Maison de l'Emploi à Saverne.	DEKRA	4 440,00 €	21/07/2011

Pour la tranche supérieure ou égale à 20 000 euros H.T. et inférieure à 50 000 euros H.T.				
N° marché	Objet	Attributaire	Montant H.T. notifié	Date de notification
FOURNITURES				
2011/07	Fournitures de bureau et consommables informatiques pour la CCRS	OFFICE DEPOT	25 000,00 €	14/12/2010
2011/08	Fournitures de produits d'entretien pour la CCRS	ALSAPRO HYGIENE GROUPE ADELYA	30 000,00 €	21/12/2010
2011/12	Fourniture de produits de traitement d'eau pour le Centre Nautique Intercommunal l'Océanide	BAYROL	25 000,00 €	25/02/2011
SERVICES				
2011/19	Marché de services pour l'exécution des transports à la demande	GIHP TRAS	43 892,98 €	17/06/2011
TRAVAUX				
2011/14	Travaux de réaménagement de la ZA Intercommunale Eigen à Dettwiller. Lot 1	GARTISER	48 251,00 €	04/05/2011
PRESTATIONS INTELLECTUELLES				
2011/20	Marché d'étude de faisabilité pré-opérationnelle relative à la réalisation d'un hôtel d'entreprise pour la CCRS.	KATALYSE	28 975,00 €	18/07/2011
2011/22	Marché d'étude d'opportunité et de faisabilité – Diagnostic commercial et actions de dynamisation du commerce.	INTENCITE	22 230,00 €	12/08/2011

Pour la tranche supérieure ou égale à 50 000 euros H.T. et inférieure à 193 000 euros H.T.				
N° marché	Objet	Attributaire	Montant H.T. notifié	Date de notification
FOURNITURES				
2011/01	Marché de fourniture de bois pour la chaudière du Centre Nautique Intercommunal l'Océanide.	REKO ENERGIE BOIS	172 800,00 €	21/12/2010
2011/02	Marché de fourniture et de livraison des repas pour les ALSH de la CCRS.	ALSACIENNE DE RESTAURATION	250 000,00 €	30/12/2010
SERVICES				
2011/18	Marché de service de transports scolaires pour les besoins des services Enfance /Jeunesse.	KEOLIS 3 FRONTIERES jusqu'au 30/9/2011	190 000,00 €	20/04/2011
2011/21	Marché de service pour la gestion de l'AGV	VAGO	74 960,00 €	15/06/2011
PRESTATIONS INTELLECTUELLES				
MOE/1	Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la Maison de l'Emploi et de la Formation.	GROUPEMENT OSLO ARCHITECTE/OTE INGENIERIE	121 000,00 €	09/06/2011

Pour la tranche supérieure ou égale à 193 000 euros H.T. et inférieure à 500 000 euros H.T.

<i>N° marché</i>	<i>Objet</i>	<i>Attributaire</i>	<i>Montant H.T. notifié</i>	<i>Date de notification</i>
FOURNITURES				
2011/23	Marché de fournitures et de livraison des repas pour les Accueils de Loisirs sans Hébergement (ALSH) de la CCRS et le Multi-Accueil de Saverne.	DUPONT RESTAURATION	250 000,00 € à 500 000,00 €	25/08/2011
SERVICES				
2011/24	Marché de service de transports scolaires pour les besoins des services Enfance/Jeunesse.	KEOLIS 3 FRONTIERES	65 000,00 € à 150 000,00 €	03/10/2011

N° 2012 - 22

FINANCES

COMPTES DE GESTION 2011 DU TRESORIER.

M. MERTZ, Vice-Président présente les résultats des comptes de gestion établis par le Trésorier Principal.

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire,

Vu l'exposé de M. MERTZ, Vice-Président, par référence à la note de présentation du 30 mars 2012,

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant du solde figurant au bilan de l'exercice 2011 des budgets, celui de tous les titres de recettes mis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que le résultat des comptes administratifs ne laisse apparaître aucune différence avec les comptes de gestion,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011,

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

que les comptes de gestion au titre du budget principal et des budgets annexes dressés pour l'exercice 2011 par le Comptable de l'EPCI visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observations, ni réserves de sa part,

N° 2012 – 23

FINANCES

COMPTES ADMINISTRATIFS DE L'EXERCICE 2011.

Suite à l'adoption des comptes de gestion, le Conseil Communautaire est amené à prendre connaissance et adopter les comptes administratifs présentés par le Prédident.

M. MERTZ présente les principales données des comptes administratifs.

M. MERTZ renvoie tout d'abord les élus à l'étude financière prospective élaborée par les services du Trésor Public en 2009.

Cette étude prévoyait une dégradation des comptes à partir de 2009 et un déficit à compter de l'exercice 2010.

Heureusement cette situation a pu être évitée grâce aux décisions prises dans l'intervalle par le Conseil Communautaire et M. MERTZ relève un net redressement de la capacité d'autofinancement en 2010 et 2011.

M. MERTZ rappelle également que le bon résultat observé pour l'exercice 2011 résulte pour l'essentiel de recettes fiscales bien plus importantes que prévu sur la base des données transmises par les services fiscaux début 2011. En effet, le produit de la fiscalité a dépassé de près d'un million d'euros la prévision du fait d'une très bonne tenue de la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).

M. MERTZ relève également les taux de réalisation des dépenses et recettes de fonctionnement :

- Près de 99 % en dépenses de fonctionnement,
- Plus de 109 % en recettes de fonctionnement,

L'exécution du budget principal 2011 conduit ainsi à former un résultat global net de 3.169.000 €.

Les données détaillées sont retracées dans la note ci-dessous :

PRESENTATION CONSOLIDEE DES RESULTATS D'EXECUTION

Les résultats d'exécution 2011 se déclinent comme suit :

DEPENSES	RECETTES
BUDGET PRINCIPAL	
17 205 588,77	20 375 403,76
RESULTAT	3 169 814,99

LES BUDGETS ANNEXES

DEPENSES	RECETTES
ORDURES MENAGERES	
2 295 311,80	2 872 222,29
RESULTAT	576 910,49

BUDGET ZA EIGEN	
-	172 317,76
RESULTAT	172 317,76

BUDGET ZA MARTELBERG	
1 810 313,12	1 647 855,27
RESULTAT	- 162 457,85

BUDGET ZA FAISANDERIE		
	371 103,47	426 653,30
RESULTAT		55 549,83

BUDGET ZA KOCHERSBERG		
	565 561,79	447 023,41
RESULTAT	-	118 538,38

BUDGET ZA PARC LOGISTIQUE MONSWILLER		
	231 301,75	21 362,16
RESULTAT	-	209 939,59

BUDGET ZA PARC LOGISTIQUE STEINBOURG		
	47 054,20	-
RESULTAT	-	47 054,20

BUDGET TRANSPORT A LA DEMANDE		
	107 540,24	45 700,00
RESULTAT	-	61 840,24

BUDGET ZONE COMMERCIALE SAVERNE EST		
	3 508,00	-
RESULTAT	-	3 508,00

RESULTAT CONSOLIDE		3 371 254,81
---------------------------	--	---------------------

BUDGET PRINCIPAL : RESULTAT D'EXECUTION

L'exécution du budget principal 2011 laisse apparaître le résultat suivant :

FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement	15 455 438,46
Recettes de fonctionnement	16 710 556,09

Excédent de fonctionnement de l'exercice	1 255 117,63
--	--------------

Excédent antérieur	2 567 103,46
--------------------	--------------

Excédent global de fonctionnement	3 822 221,09
-----------------------------------	--------------

INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement	1 750 150,31
Recettes d'investissement	749 146,36

Déficit d'investissement de l'exercice	- 1 001 003,95
--	----------------

Excédent antérieur	348 597,85
Déficit global d'investissement	- 652 406,10
RESULTAT DE CLOTURE	3 169 814,99

Par rapport à 2.915.701 € en 2010.

EXECUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles et les recettes réelles de fonctionnement se présentent (hors mouvement neutres de trésorerie et excédent de fonctionnement reporté 2010).

Dépenses réelles de fonctionnement	15 068 409,09
Recettes réelles de fonctionnement	16 710 556,09

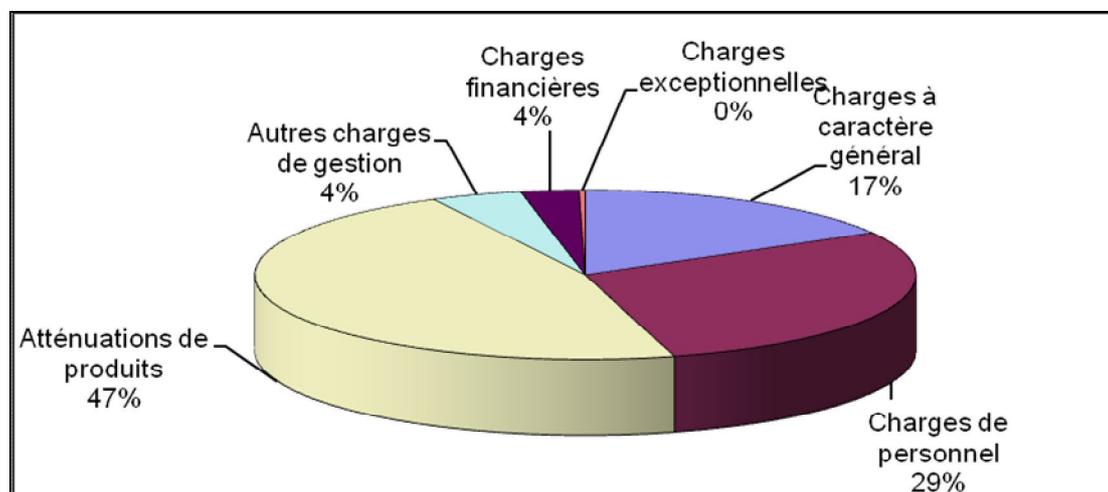
Les dépenses réelles de fonctionnement se répartissent comme suit :

Chapitre	Dépenses	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
011	Charges à caractère général	2 525 485,98		2 525 485,98
012	Charges de personnel	4 355 834,97		4 355 834,97
014	Atténuations de produits	7 042 067,00		7 042 067,00
65	Autres charges de gestion	670 200,24		670 200,24
66	Charges financières	427 939,26		427 939,26
67	Charges exceptionnelles	46 881,64		46 881,64
68	Dotations aux amortissements		387 029,37	387 029,37
	Total	15 068 409,09	387 029,37	15 455 438,46

RESULTAT REPORTE

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

15 455 438,46



TAUX DE REALISATION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	Dépenses	Prévu 2011	C.A. 2011	Taux de réalisation
	<u>Total</u>	<u>15 238 067,00</u>	<u>15 068 409,09</u>	98,89%
011	Charges à caractère général	2 614 100,00	2 525 485,98	96,61%
012	Charges de personnel	4 350 010,00	4 355 834,97	100,13%
014	Atténuations de produits	7 047 230,00	7 042 067,00	99,93%
65	Autres charges gestion courante	686 527,00	670 200,24	97,62%
66	Charges financières	434 200,00	427 939,26	98,56%
67	Charges exceptionnelles	106 000,00	46 881,64	44,23%

OBSERVATIONS :

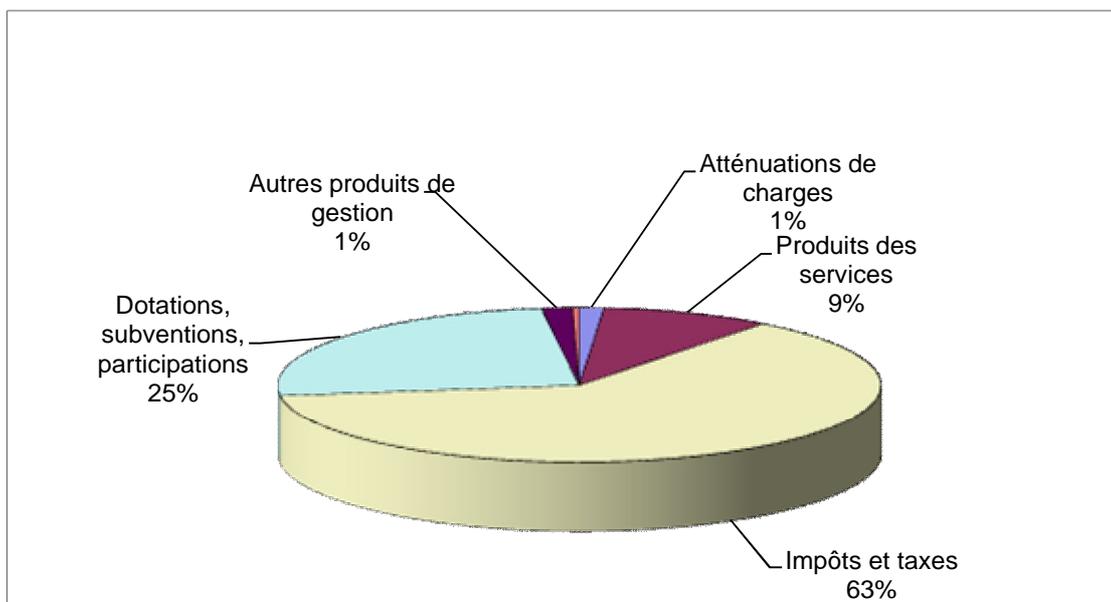
Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement s'établit à quasiment 99% dénotant d'une bonne prévision et de la sincérité des crédits.

EXECUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Recettes	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
013	Atténuations de charges	220 059,96		220 059,96
70	Produits des services	1 519 775,04		1 519 775,04
73	Impôts et taxes	10 432 227,91		10 432 227,91
74	Dotations, subventions, participations	4 204 810,59		4 204 810,59
75	Autres produits de gestion	274 425,99		274 425,99
77	Produits exceptionnels	59 256,60		59 256,60
	Total	16 710 556,09	-	16 710 556,09

RESULTAT REPORTE	2 567 103,46
------------------	--------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	19 277 659,55
---	---------------



TAUX DE REALISATION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	Recettes	Prévu 2011	C.A. 2011	Taux de réalisation
	Total	15 279 650,00	16 710 556,09	109,36%
013	Atténuations de charges	132 000,00	220 059,96	166,71%
70	Produits des services	1 591 020,00	1 519 775,04	95,52%
73	Impôts et taxes	9 473 827,00	10 432 227,91	110,12%
74	Dotations, subventions, particip.	3 817 373,00	4 204 810,59	110,15%
75	Autres produits den gestion	249 200,00	274 425,99	110,12%
76	Produits financiers	1 230,00	-	0,00%
77	Produits exceptionnels	15 000,00	59 256,60	395,04%

OBSERVATIONS :

Le taux de réalisation des recettes s'établit à un peu plus de 109%.

Le dépassement de ces réalisations (1.431.000 € en volume) s'explique par :

Une réalisation de + 88.000 € au niveau de l'atténuation de charges (récupération sur salaires auprès de l'assurance statutaire et de la CPAM).

Une réalisation de + 959.000 € au niveau des impôts et taxes résultant d'une estimation prudente du produit des impôts locaux compte tenu de l'impact de la réforme de la TP.

Une réalisation de + 387.000 € au niveau des dotations résultant pour l'essentiel de rattrapages sur versement de subvention du département et de compensations fiscales.

EXECUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

n°	Intitulé	Budget total	Réalisé 2011	Pourcentage de réalisation
100	LIVRE FONCIER - Saverne	7 115,00	408,46	5,74%
101	MDEF - Saverne	357 730,00	18 429,23	5,15%
102	CENTRE NAUTIQUE L'OCEANIDE - Saverne	206 542,00	144 238,65	69,84%
103	MULTI-ACCUEILS - Dettwiller	69 634,00	25 698,96	36,91%
104	STRUCTURES PETITE ENFANCE - Saverne	66 955,00	17 656,54	26,37%
105	LOCAUX ALSH - 27 Communes	150 036,00	50 967,15	33,97%
106	AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE - Saverne	41 582,00	21 968,68	52,83%
107	LOCAUX ADMINISTRATIFS CCRS - Saverne	172 609,00	34 610,42	20,05%
109	EDUCATION MUSICALE - 27 Communes	2 000,00	-	0,00%
115	MUSEES	45 000,00	-	0,00%
118	PEPINIERE D'ENTREPRISES - Saverne	45 000,00	3 005,55	6,68%
120	BANQUE DE MATERIEL INTERCOMMUNAL - Saverne	29 377,00	3 731,00	12,70%
123	ZA EIGEN - Dettwiller	173 774,00	66 161,46	38,07%
124	MAISON ENFANT NOUVEAUX LOCAUX - Saverne	150 000,00	3 432,52	2,29%
125	PERISCOLAIRE - Monswiller	46 500,00	-	0,00%
126	OFFICE DE TOURISME NOUVEAUX LOCAUX - Saverne	30 000,00	-	0,00%
127	PERISCOLAIRE - Hattmatt	23 500,00	22 624,25	96,27%
128	PISTE CYCLABLE	30 000,00	-	0,00%
129	HOTEL ENTREPRISE	40 000,00	-	0,00%
Total des opérations d'équipement		1 687 354,00	412 932,87	24,47%

Article	Intitulé	Budget total	Réalisé 2011	Pourcentage de réalisation
16	Remboursement d'emprunts	1 040 000,00	1 012 039,40	97,31%
204	Subventions d'équipement	362 448,00	325 178,04	89,72%
020	Dépenses imprévues	130 907,00	-	0,00%
sous-total		1 533 355,00	1 337 217,44	87,21%
TOTAUX		3 220 709,00	1 750 150,31	54,34%

OBSERVATIONS :

Le taux de réalisation des dépenses d'investissement est relativement faible pour s'établir à environ 54,3 %.

En effet, l'année 2011 a été consacrée pour l'essentiel à des études préparatoires.

Si l'on ajoute le montant des dépenses reportées et non mandatées, le taux d'exécution s'établit à 61 %.

EXECUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Recettes	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
10	Dotations	67 894,38		67 894,38
13	Subventions d'investissement	20 840,00		20 840,00
	Total des opérations d'équipement	98 303,61		98 303,61
27	Autres immobilisations financières	175 079,00		175 079,00
28	Amortissements		387 029,37	387 029,37
	Total	362 116,99	387 029,37	749 146,36

SOLDE D'EXCUTION POSITIF REPORTE	348 597,85
---	-------------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 097 744,21
---	---------------------

n°	Intitulé	Budget total	Réalisé 2011	Pourcentage de réalisation
102	CENTRE NAUTIQUE L'OCEANIDE - Saverne	-	10 764,18	
103	MULTI-ACCUEILS - Dettwiller	1 914,00	1 176,66	61,48%
104	STRUCTURES PETITE ENFANCE - Saverne	1 280,00	12 787,14	999,00%
105	LOCAUX ALSH - 27 Communes	102 905,00	67 822,80	65,91%
107	AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE - Saverne	5 161,00	5 752,83	111,47%
115	MUSEES	6 250,00	-	0,00%
128	PISTE CYCLABLE	10 000,00	-	0,00%
129	HOTEL ENTREPRISE	15 000,00	-	0,00%
	Total des opérations d'équipement	142 510,00	98 303,61	68,98%

Article	Intitulé	Budget total	Réalisé 2011	Pourcentage de réalisation
10	Dotations	25 000,00	67 894,38	271,58%
13	Subventions	20 840,00	20 840,00	100,00%
27	Autres immob.financières	175 079,00	175 079,00	100,00%
	Opérations d'ordre	387 500,00	387 029,37	99,88%
	sous-total	608 419,00	650 842,75	106,97%

TOTAUX	750 929,00	749 146,36	99,76%
---------------	-------------------	-------------------	---------------

LA DETTE

Aucun emprunt nouveau n'a été contracté en 2011.

Au 31/12/2011 l'encours de la dette s'élève à 11,3 M € L'annuité payée se décline comme suit :

EMPRUNTS EN EUROS:

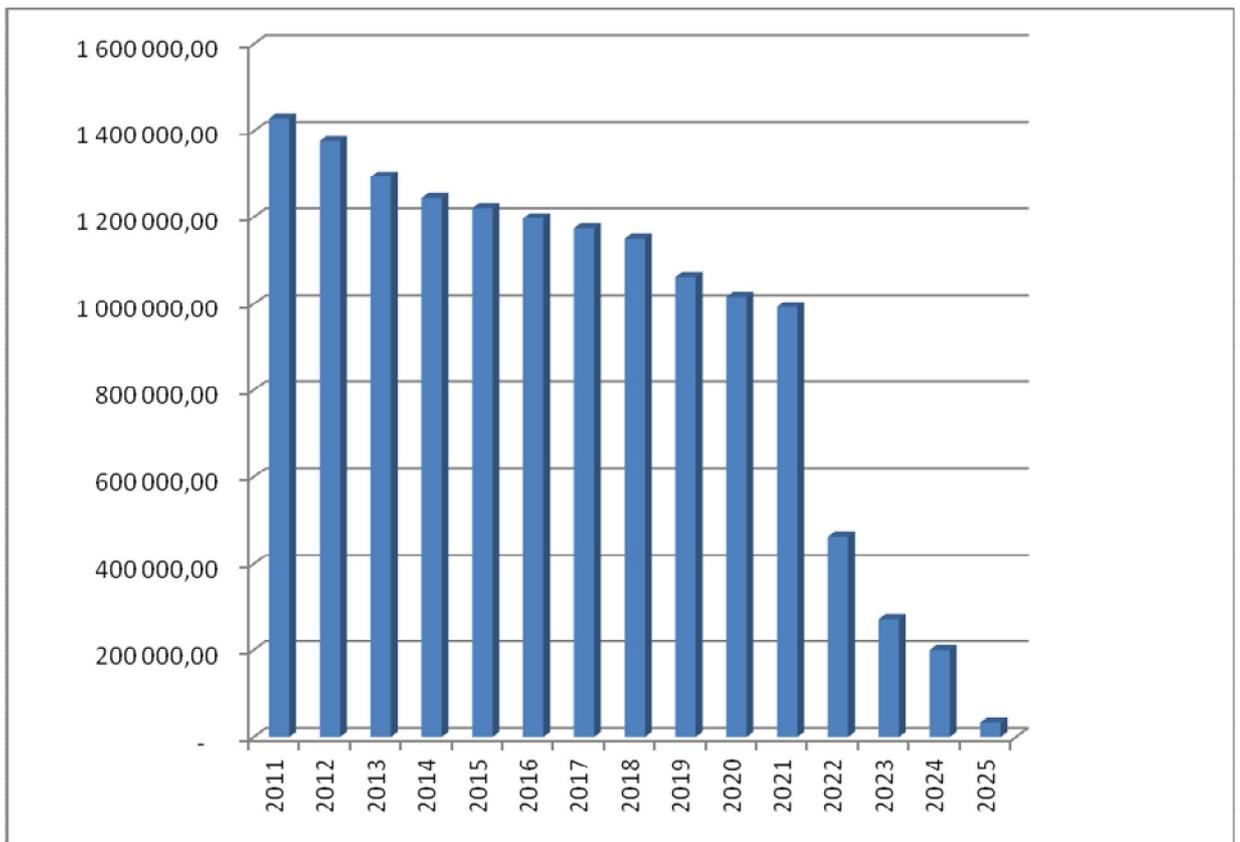
BANQUE	N° ET OBJET DE L'EMPRUNT	2011	
		Capital	Intérêts
DEXIA CREDIT LOCAL	MON239574EUR - Extension Sté CEPL LANDERSHEIM	12 656,25 €	247,43 €
DEXIA CREDIT LOCAL	MPH131635EUR - Acquisition et travaux Maison Emploi	86 548,75 €	2 187,09 €
CAISSE DES DEPÔTS ET CONSIGNATIONS	0861953 - Création Maison de l'Emploi et de la Formation	12 145,41 €	1 130,90 €
CAISSE D'EPARGNE D'ALSACE	855919800-19 - Investissements 1998	24 543,12 €	421,95 €
CAISSE D'EPARGNE D'ALSACE	855919800-01 - Construction d'une piscine	65 292,49 €	21 219,11 €
DEXIA CREDIT LOCAL	MIN984077EUR - Refinancement en-cours et nouvel emprunt	601 111,12 €	256 947,41 €
CAISSE D'EPARGNE D'ALSACE	885919800-02 - Construction d'une piscine	44 660,14 €	27 707,58 €
CAISSE D'EPARGNE D'ALSACE	AR852269 - Construction d'une piscine	43 525,30 €	27 032,30 €
BANQUE POPULAIRE D'ALSACE	BP 07000245 - Investissements 2004	73 034,70 €	55 583,58 €
DEXIA CREDIT LOCAL	MON232335EUR - Bâtiment enfance et ALSH Saverne	2 647,45 €	1 385,94 €
MONTANT TOTAL A PAYER		966 164,73 €	393 863,29 €

Emprunts en francs suisses :

BANQUE	N° ET OBJET DE L'EMPRUNT	2011		
		Capital	Intérêts	Perte de change
DEXIA CREDIT LOCAL	MON192076CHF - Construction d'une piscine	16 159,59 €	10 135,69 €	2 650,08 €
DEXIA CREDIT LOCAL	MOIN192082CHF - Financement des investissements	6 935,18 €	4 483,38 €	1 066,15 €
DEXIA CREDIT LOCAL	MP238909CHF - Bâtiment ALSH STEINBOURG	4 905,24 €	388,77 €	1 032,41 €
MONTANT TOTAL A PAYER		28 000,01 €	15 007,84 €	4 748,64 €

ETAT DE L'ENDETTEMENT ANNUEL ENTRE 2011 ET 2025

Exercice	Intérêts	Capital	Anuités
2011	417 627,24	1 017 359,33	1 434 986,57
2012	383 907,45	991 917,30	1 375 824,75
2013	347 139,90	946 516,73	1 293 656,63
2014	311 302,35	932 739,91	1 244 042,26
2015	276 033,91	944 995,04	1 221 028,95
2016	239 520,40	957 678,15	1 197 198,55
2017	202 805,84	970 962,46	1 173 768,30
2018	165 628,68	984 714,99	1 150 343,67
2019	128 845,51	933 538,38	1 062 383,89
2020	93 222,72	923 763,09	1 016 985,81
2021	57 160,06	935 948,07	993 108,13
2022	26 434,55	436 151,87	462 586,42
2023	14 580,19	257 401,52	271 981,71
2024	5 779,68	193 961,09	199 740,77
2025	418,81	34 475,57	34 894,38



LES BUDGETS ANNEXES

ORDURES MENAGERES

	2008	2009	2010	2011
Fonctionnement				
Dépenses	2 240 838,48	2 343 520,06	2 364 797,54	2 295 311,80
Recettes	2 228 341,38	2 492 303,36	2 505 526,99	2 514 094,77
Résultat de fonctionnt de l'exercice	- 12 497,10	148 783,30	140 729,45	218 782,97
Excédent antérieur	81 111,87	68 614,77	217 398,07	358 127,52
Résultat de fonctionnt de clôture	68 614,77	217 398,07	358 127,52	576 910,49
Investissement				
Dépenses				
Recettes				
Résultat d'investisst de l'exercice				
Excédent ou déficit antérieur				
Résultat d'investisst de clôture				
Excédent global de clôture	68 614,77	217 398,07	358 127,52	576 910,49

ZA EIGEN

	2008	2009	2010	2011
Fonctionnement				
Dépenses	4 941,00	2 104,70	2,18	-
Recettes	122 804,00	-	-	-
Résultat de fonctionnt de l'exercice	117 863,00	- 2 104,70	- 2,18	-
Excédent antérieur	56 561,64	174 424,64	172 319,94	172 317,76
Résultat de fonctionnt de clôture	174 424,64	172 319,94	172 317,76	172 317,76
Investissement				
Dépenses			-	-
Recettes			-	-
Résultat d'investisst de l'exercice			-	-
Excédent ou déficit antérieur			-	-
Résultat d'investisst de clôture			-	-
Excédent global de clôture	174 424,64	172 319,94	172 317,76	172 317,76

ZA FAISANDERIE

	2008	2009	2010	2011
Fonctionnement				
Dépenses	97 679,54	195 629,44	77 869,25	88 496,55
Recettes	250 000,00	195 629,44	77 870,85	88 496,55
Résultat de fonctionnt de l'exercice	152 320,46	-	1,60	-
Excédent antérieur	106 446,37	258 768,43	258 766,83	258 768,43
Résultat de fonctionnt de clôture	258 766,83	258 768,43	258 768,43	258 768,43
Investissement				
Dépenses	65 146,31	195 629,44	77 869,25	9 108,23
Recettes	-	-	-	79 388,32
Résultat d'investisst de l'exercice	- 65 146,31	- 195 629,44	- 77 869,25	70 280,09
Excédent ou déficit antérieur	65 146,31	- 273 498,69	- 195 629,44	- 273 498,69
Résultat d'investisst de clôture	-	- 469 128,13	- 273 498,69	- 203 218,60
Excédent global de clôture	258 766,83	- 210 359,70	- 14 730,26	55 549,83

ZA KOCHERSBERG	2008	2009	2010	2011
Fonctionnement				
Dépenses		1 400,00	0,36	151 680,00
Recettes		145 063,41	0,36	151 680,00
Résultat de fonctionnt de l'exercice		143 663,41	-	-
Excédent antérieur		-	143 663,41	143 663,41
Résultat de fonctionnt de clôture		143 663,41	143 663,41	143 663,41
Investissement				
Dépenses		1 400,00	0,36	-
Recettes		-	-	151 680,00
Résultat d'investisst de l'exercice		- 1 400,00	- 0,36	151 680,00
Excédent ou déficit antérieur	- 412 481,43	- 412 481,43	- 413 881,43	- 413 881,79
Résultat d'investisst de clôture	- 412 481,43	- 413 881,43	- 413 881,79	- 262 201,79
Excédent global de clôture	- 412 481,43	- 270 218,02	- 270 218,38	- 118 538,38

ZA MARTEMBERG	2008	2009	2010	2011
Fonctionnement				
Dépenses	611 162,92	240 157,13	12 519,78	73 804,92
Recettes	2 096 436,71	240 157,13	12 520,34	73 804,92
Résultat de fonctionnt de l'exercice	1 485 273,79	-	0,56	-
Excédent antérieur	22 500,00	1 507 774,35	1 507 773,79	1 507 774,35
Résultat de fonctionnt de clôture	1 507 773,79	1 507 774,35	1 507 774,35	1 507 774,35
Investissement				
Dépenses	611 162,92	491 200,53	12 519,78	7 528,92
Recettes	1 205 314,21	-	-	66 276,00
Résultat d'investisst de l'exercice	594 151,29	- 491 200,53	- 12 519,78	58 747,08
Excédent ou déficit antérieur	- 1 819 410,26	- 1 225 258,97	- 1 716 459,50	- 1 728 979,28
Résultat d'investisst de clôture	- 1 225 258,97	- 1 716 459,50	- 1 728 979,28	- 1 670 232,20
Excédent global de clôture	282 514,82	- 208 685,15	- 221 204,93	- 162 457,85

ZA PARC LOGISTIQUE MONSWILLER	2008	2009	2010	2011
Fonctionnement				
Dépenses	25 733,86	-	2 682,40	3 374,55
Recettes	43 720,38	-	2 683,49	3 374,55
Résultat de fonctionnt de l'exercice	17 986,52	-	1,09	-
Excédent antérieur		17 987,61	17 986,52	17 987,61
Résultat de fonctionnt de clôture	17 986,52	17 987,61	17 987,61	17 987,61
Investissement				
Dépenses	25 733,86	68 046,78	2 682,40	3 374,55
Recettes		-	-	-
Résultat d'investisst de l'exercice	- 25 733,86	- 68 046,78	- 2 682,40	- 3 374,55
Excédent ou déficit antérieur	- 128 089,61	- 153 823,47	- 221 870,25	- 224 552,65
Résultat d'investisst de clôture	- 153 823,47	- 221 870,25	- 224 552,65	- 227 927,20
Excédent global de clôture	- 135 836,95	- 203 882,64	- 206 565,04	- 209 939,59

**ZA PARC LOGISTIQUE
STEINBOURG**

	2008	2009	2010	2011
--	------	------	------	------

Fonctionnement

Dépenses		2 700,00	38 274,20	6 080,00
Recettes		2 700,00	38 274,20	-
Résultat de fonctionnt de l'exercice		-	-	- 6 080,00
Excédent antérieur		-	-	-
Résultat de fonctionnt de clôture		-	-	- 6 080,00

Investissement

Dépenses		2 700,00	38 274,20	-
Recettes		-	-	-
Résultat d'investisst de l'exercice	-	2 700,00	- 38 274,20	-
Excédent ou déficit antérieur		-	- 2 700,00	- 40 974,20
Résultat d'investisst de clôture	-	2 700,00	- 40 974,20	- 40 974,20
Excédent global de clôture	-	2 700,00	- 40 974,20	- 47 054,20

**TRANSPORT A LA
DEMANDE**

	2010	2011
--	------	------

Fonctionnement

Dépenses	111 960,60	78 557,18
Recettes	82 977,54	45 700,00
Résultat de fonctionnt de l'exercice	- 28 983,06	- 32 857,18
Excédent antérieur	-	- 28 983,06
Résultat de fonctionnt de clôture	- 28 983,06	- 61 840,24

Investissement

Dépenses	-	-
Recettes	-	-
Résultat d'investisst de l'exercice	-	-
Excédent ou déficit antérieur	-	-
Résultat d'investisst de clôture	-	-
Excédent global de clôture	- 28 983,06	- 61 840,24

Le budget annexe de transport à la demande est supprimé à compter de l'exercice 2012.

A l'issue de la présentation, M. KAETZEL, Président quitte la salle des débats et cède la Présidence de séance à M. MERTZ, Vice-Président.

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire,

Vu l'exposé de M. MERTZ, Vice-Président par référence à la note de présentation du 30 mars 2012,

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

d'approuver les comptes administratifs de l'exercice 2011 selon les balances présentées ci-dessous :

BUDGET GENERAL

FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement	15 455 438,46
Recettes de fonctionnement	16 710 556,09
Excédent de fonctionnement de l'exercice	1 255 117,63
Excédent antérieur	2 567 103,46
Excédent global de fonctionnement	3 822 221,09

INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement	1 750 150,31
Recettes d'investissement	749 146,36
Déficit d'investissement de l'exercice	- 1 001 003,95
Excédent antérieur	348 597,85
Déficit global d'investissement	- 652 406,10
RESULTAT DE CLOTURE	3 169 814,99

BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES

FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement	2 295 311,80
Recettes de fonctionnement	2 514 094,77
Excédent de fonctionnement de l'exercice	218 782,97
Excédent antérieur	358 127,52
Excédent global de fonctionnement	576 910,49

INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement	-
Recettes d'investissement	-
Résultat d'investissement de l'exercice	-
Résultat antérieur	-
Affectation	-
Résultat global d'investissement	-
RÉSULTAT DE CLOTURE	576 910,49

BUDGET ANNEXE ZA EIGEN

FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement	-
Recettes de fonctionnement	-
Résultat de fonctionnement de l'exercice	-
Excédent antérieur	172 317,76
Excédent global de fonctionnement	172 317,76

INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement	-
Recettes d'investissement	-
Résultat d'investissement de l'exercice	-
Résultat antérieur	-
Affectation	-
Résultat global d'investissement	-
RESULTAT DE CLOTURE	172 317,76

BUDGET ANNEXE ZA FAISANDERIE

FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement	88 496,55
Recettes de fonctionnement	88 496,55
Résultat de fonctionnement de l'exercice	-
Excédent antérieur	258 768,43
Excédent global de fonctionnement	258 768,43

INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement	9 108,23
Recettes d'investissement	79 388,32
Excédent d'investissement de l'exercice	70 280,09
Déficit antérieur	- 273 498,69
Affectation	-
Déficit global d'investissement	- 203 218,60
RESULTAT DE CLOTURE	55 549,83

BUDGET ANNEXE ZA KOCHERSBERG

FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement	151 680,00
Recettes de fonctionnement	151 680,00
Résultat de fonctionnement de l'exercice	-
Excédent antérieur	143 663,41
Excédent global de fonctionnement	143 663,41

INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement	-
Recettes d'investissement	151 680,00
Excédent d'investissement de l'exercice	151 680,00
Déficit antérieur	- 413 881,79
Affectation	-
Déficit global d'investissement	- 262 201,79
RESULTAT DE CLOTURE	- 118 538,38

BUDGET ANNEXE ZA MARTELBERG

FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement	73 804,92
Recettes de fonctionnement	73 804,92
Résultat de fonctionnement de l'exercice	-
Excédent antérieur	1 507 774,35
Excédent global de fonctionnement	1 507 774,35

INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement	7 528,92
Recettes d'investissement	66 276,00
Excédent d'investissement de l'exercice	58 747,08
Déficit antérieur	- 1 728 979,28
Affectation	-
Déficit global d'investissement	- 1 670 232,20
RESULTAT DE CLOTURE	- 162 457,85

BUDGET ANNEXE ZA PARC LOGISTIQUE MONSWILLER

FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement	3 374,55
Recettes de fonctionnement	3 374,55

Résultat de fonctionnement de l'exercice	-
--	---

Excédent antérieur	17 987,61
--------------------	-----------

Excédent global de fonctionnement	17 987,61
-----------------------------------	-----------

INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement	3 374,55
Recettes d'investissement	-

Déficit d'investissement de l'exercice	- 3 374,55
--	------------

Déficit antérieur	- 224 552,65
-------------------	--------------

Affectation	-
-------------	---

Déficit global d'investissement	- 227 927,20
---------------------------------	--------------

RESULTAT DE CLOTURE	- 209 939,59
----------------------------	---------------------

BUDGET ANNEXE ZA PARC LOGISTIQUE STEINBOURG

FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement	6 080,00
Recettes de fonctionnement	-
Déficit de fonctionnement de l'exercice	- 6 080,00
Résultat antérieur	-
Déficit global de fonctionnement	- 6 080,00

INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement	-
Recettes d'investissement	-
Résultat d'investissement de l'exercice	-
Déficit antérieur	- 40 974,20
Affectation	-
Déficit global d'investissement	- 40 974,20
RÉSULTAT DE CLOTURE	- 47 054,20

BUDGET ANNEXE TRANSPORT A LA DEMANDE

FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement	78 557,18
Recettes de fonctionnement	45 700,00
Déficit de fonctionnement de l'exercice	- 32 857,18
Déficit antérieur	- 28 983,06
Déficit global de fonctionnement	- 61 840,24

INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement	-
Recettes d'investissement	-
Résultat d'investissement de l'exercice	-
Résultat antérieur	-
Affectation	-
Résultat global d'investissement	-
RESULTAT DE CLOTURE	- 61 840,24

BUDGET ANNEXE ZONE COMMERCIALE SAVERNE EST

FONCTIONNEMENT	
Dépenses de fonctionnement	3 508,00
Recettes de fonctionnement	-
Déficit de fonctionnement de l'exercice	- 3 508,00
Résultat antérieur	-
Déficit global de fonctionnement	- 3 508,00
INVESTISSEMENT	
Dépenses d'investissement	-
Recettes d'investissement	-
Résultat d'investissement de l'exercice	-
Résultat antérieur	-
Affectation	-
Résultat global d'investissement	-
RESULTAT DE CLOTURE	- 3 508,00

N° 2012 – 24

FINANCES

AFFECTATION DES RESULTATS D'EXECUTION 2011 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES.

Les résultats constatés aux comptes administratifs dressés par le Président doivent faire l'objet d'une décision d'affectation par le Conseil Communautaire.

Dans un premier temps les excédents de fonctionnement sont destinés à couvrir les besoins de financement des sections d'investissement, puis au financement des dépenses restant à réaliser.

Si aucun excédent de fonctionnement ne peut-être dégagé, les déficits constatés doivent être réinscrits au stade du budget primitif et leur financement doit être assuré.

Au regard des excédents dégagés au titre du budget principal et des budgets annexes l'affectation des résultats suivante est proposée :

➤ **Au titre du budget principal :**

- d'affecter au compte 1068 de recette d'investissement le montant du déficit d'investissement 2011 **soit un crédit de 652.406,10 €**
- de reporter l'excédent de fonctionnement 2011 résiduel au compte 002 « Excédent antérieur reporté de fonctionnement », **soit un crédit de 3.169.814,99 €**

➤ **Au titre du budget annexe des ordures ménagères :**

- de reporter l'excédent de fonctionnement de 576.910,49 €

➤ **Au titre du budget annexe ZA Eigen :**

- de reporter l'excédent de fonctionnement de 172.317,76 €

➤ **Au titre du budget annexe ZA Faisanderie :**

- d'affecter au compte 1068 de recette d'investissement le montant du déficit d'investissement 2011 **soit un crédit de 203.218,6 €**
- de reporter l'excédent de fonctionnement 2011 résiduel au compte 002 « Excédent antérieur reporté de fonctionnement », **soit un crédit de 55.549,83 €**

➤ **Au titre du budget annexe ZA Kochersberg :**

- d'affecter au compte 1068 de recette d'investissement la totalité de l'excédent de fonctionnement 2011 **soit un crédit de 143.663,41 €**
- de reporter le solde du déficit d'investissement 2011, **soit un crédit de 118.538,38 €**

➤ **Au titre du budget annexe ZA Martelberg :**

- d'affecter au compte 1068 de recette d'investissement la totalité de l'excédent de fonctionnement 2011 **soit un crédit de 1.507.774,35 €**
- de reporter le solde du déficit d'investissement 2011, **soit un crédit de 162.457,85 €**

➤ **Au titre du budget annexe Parc logistique Monswiller :**

- d'affecter au compte 1068 de recette d'investissement la totalité de l'excédent de fonctionnement 2011 **soit un crédit de 17.987,61 €**
- de reporter le solde du déficit d'investissement 2011, **soit un crédit de 209.939,59 €**

➤ **Au titre du budget annexe Parc logistique Steinbourg :**

- de reporter le solde du déficit de fonctionnement 2011, **soit un crédit de 6.080 €**
- de reporter le solde du déficit de fonctionnement 2011, **soit un crédit de 47.054,20 €**

Ce dernier budget sera renommé à compter de l'exercice 2012 ZA Steinbourg-Aérodrome.

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire,

Vu l'exposé de M. le Vice-Président Marc MERTZ, par référence à la note de présentation du 30 mars 2012,

Vu les excédents et déficits d'exécution constatés au niveau des comptes administratifs 2011 au titre du budget principal et des budgets annexes,

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

d'affecter les résultats d'exécution des budgets 2011 comme suit :

➤ **Au titre du budget principal :**

- d'affecter au compte 1068 de recette d'investissement le montant du déficit d'investissement 2011 **soit un crédit de 652.406,10 €**
- de reporter l'excédent de fonctionnement 2011 résiduel au compte 002 « Excédent antérieur reporté de fonctionnement », **soit un crédit de 3.169.814,99 €**

➤ **Au titre du budget annexe des ordures ménagères :**

- de reporter l'excédent de fonctionnement de 576.910,49 €

➤ **Au titre du budget annexe ZA Eigen :**

- de reporter l'excédent de fonctionnement de 172.317,76 €

➤ **Au titre du budget annexe ZA Faisanderie :**

- d'affecter au compte 1068 de recette d'investissement le montant du déficit d'investissement 2011 **soit un crédit de 203.218,6 €**
- de reporter l'excédent de fonctionnement 2011 résiduel au compte 002 « Excédent antérieur reporté de fonctionnement », **soit un crédit de 55.549,83 €**

➤ **Au titre du budget annexe ZA Kochersberg :**

- d'affecter au compte 1068 de recette d'investissement la totalité de l'excédent de fonctionnement 2011 **soit un crédit de 143.663,41 €**
- de reporter le solde du déficit d'investissement 2011, **soit un crédit de 118.538,38 €**

➤ **Au titre du budget annexe ZA Martelberg :**

- d'affecter au compte 1068 de recette d'investissement la totalité de l'excédent de fonctionnement 2011 **soit un crédit de 1.507.774,35 €**,
- de reporter le solde du déficit d'investissement 2011, **soit un crédit de 162.457,85 €**

➤ **Au titre du budget annexe Parc logistique Monswiller :**

- d'affecter au compte 1068 de recette d'investissement la totalité de l'excédent de fonctionnement 2011 **soit un crédit de 17.987,61 €**,
- de reporter le solde du déficit d'investissement 2011, **soit un crédit de 209.939,59 €**

➤ **Au titre du budget annexe Parc logistique Steinbourg :**

- de reporter le solde du déficit de fonctionnement 2011, **soit un crédit de 6.080 €**
- de reporter le solde du déficit de fonctionnement 2011, **soit un crédit de 47.054,20 €**

Prend acte :

que ces décisions d'affectation seront intégrées dans les budgets primitifs 2012.

N° 2012 – 25

FINANCES

SUPPRESSION DU BUDGET ANNEXE PARC LOGISTIQUE DE MONSWILLER ET ZA EIGEN.

Le projet de parc logistique de Monswiller a été engagé en 2005 par l'acquisition de terrains pour une valeur de 44 105,95 €H.T. (44 692,03 €TTC).

Ce projet de zone d'activité est suspendu depuis plusieurs années et la Communauté de Communes ne peut être amenée qu'à procéder à des acquisitions foncières d'opportunité.

De plus, ce budget étant structurellement déficitaire, il est proposé de le supprimer après l'adoption du compte administratif 2011 et de reprendre l'actif au budget général.

Les opérations financières relatives à cette reprise seront traitées dans le cadre d'une délibération budgétaire modificative.

Par ailleurs, le budget annexe ZA Eigen créé en 2005 a permis de financer l'aménagement d'une deuxième phase de la zone. Les travaux étant désormais clos, il est proposé de supprimer ce budget.

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire,

Vu l'exposé de M. Le Président par référence à la note de présentation du 30 mars 2012,

Considérant que le projet de création d'un parc logistique à Monswiller ne peut être engagé,

Considérant que les travaux d'aménagement de la ZA Eigen sont achevés,

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- a) de supprimer avec effet du 1^{er} janvier 2012 le budget annexe Parc logistique de Monswiller,
- b) de supprimer avec effet du 1^{er} janvier 2012 le budget annexe ZA Eigen.

N° 2012 – 26

FINANCES

VOTE DES TAUX DE FISCALITE POUR 2012.

M. MERTZ, Vice-Président expose :

Le Conseil Communautaire est amené à se prononcer sur les taux de fiscalité 2012.

L'état 1259 d'évolution des bases fait ressortir les éléments suivants :

EPCI : 437 SAVERNE
 ARRONDISSEMENT : 67
 TRESORERIE SPL : 124



N° 1259 FPU (1)

TAUX
FDL
 2012

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2012

I-1 – PRODUIT DE LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE) A TAUX CONSTANT :

	Bases d'imposition effectives 2011 ¹	Taux d'imposition de 2011 ²	Taux d'imposition plafonné pour 2012 ³	Bases d'imposition prévisionnelles 2012 ⁴	Produit fiscal de référence (col.4 x col.2 ou col.3) ⁵
CFE.....	16 544 163	20,63	>>>	17 174 000	3 543 040

Pour information :
 Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants ⁶

I-2 – RESSOURCES TH & TF A TAUX CONSTANTS :

	Bases d'imposition effectives 2011 ¹	Taux d'imposition de 2011 ²	Taux moyens pondérés des communes membres ³	Bases d'imposition prévisionnelles 2012 ⁴	Produit fiscal de référence (col.4 x col.2 ou col.3) ⁵
Taxe d'habitation.....	32 360 937	11,16		33 222 000	3 707 575
Taxe foncière (bâti).....	32 240 962	1,94		33 722 000	654 207
Taxe foncière (non bâti).....	764 306	9,65		805 100	77 692

EPCI : 437 SAVERNE
 ARRONDISSEMENT : 67
 TRESORERIE SPL : 124



N° 1259 FPU (2)

TAUX
FDL
 2012

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2012

III – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

1a. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ¹		2a. BASES NON TAXEES ²		2c. PRODUIT DES IFR ³	
Taxe d'habitation :	151 706	BASES EXONEREES PAR LE CONSEIL DE L'EPCI		Eolennes & hydroliennes	
Taxe foncière (bâti) :	569	Cotisation foncière des entreprises		Centrales électriques	
Taxe foncière (non bâti) :	10 059	BASES EXONEREES PAR LA LOI DANS CERTAINES ZONES		Centrales photovoltaïques	
Taxe professionnelle / CFE :		Taxe foncière (bâti)		494	
a. Dotation unique spécifique (TP)	40 404	Taxe foncière (non bâti)		Centrales hydrauliques	
b. Réduction des bases des créations d'établissements		Cotisation foncière des entreprises		Transformateurs	
c. Exonération en zones d'aménagement du territoire		BASES EXONEREES PAR LA LOI AU TITRE DES TERRES AGRICOLES		87 500	
d. Exonération spécifique et abattement de 25% en Corse		190 231		Stations radioélectriques	
1b. CVAE DUE COLLECTEE (pour information) ⁴		2b. CVAE – DEGREVEMENTS ET EXONERATIONS ⁵		Gaz – stockage, transport...	
Part de CVAE imposée au profit de l'EPCI	1 816 862	CVAE : part dégréevée		7 219	
		CVAE : part relative aux exonérations compensées			
		CVAE : part relative aux exonérations non compensées			

3. ELEMENTS UTILES AU VOTE DU TAUX DE COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES ¹

Situation de l'EPCI au regard de la FPU	Taux maximum de droit commun ¹⁵	Taux maximum dérogatoire ¹⁶	Taux maximum avec rattrapage ¹⁷	Taux moyen 75% ¹⁸	Taux maximum avec capitalisation ¹⁹	Taux maximum avec majoration spéciale ²⁰
Première année de FPU						
FPU régime de croisière	20,80	20,80		17,98	20,80	22,07
EPCI à fiscalité professionnelle unique en régime de croisière				EPCI en régime de croisière	Plafonnement du taux de CFE	
Coefficients de variation des taux moyens pondérés des communes membres :				Taux moyen pondéré en cas de changement de périmètre ²³	Taux moyen communal 2011 (niveau national) ²⁴	Taux plafonné pour 2012 ²⁵
				1,008230 ²¹	1,013671 ²²	20,63
					25,42	50,84

MAJORATION SPECIALE DU TAUX DE CFE ¹

Taux moyen pondéré des taxes d'habitation et foncières de 2011 :	Taux maximum de la majoration spéciale :
national	
de l'EPCI	
17,81	19,19
	1,27

Les évolutions en termes de bases et de produit se déclinent comme suit en sachant qu'un abattement général à la base sur la TH uniforme au taux de 15% est désormais appliqué » pour tous les foyers fiscaux de la CCRS :

IMPOT MENAGE						
	2011			PREVISIONNEL		
	BASES 2011	TAUX	PRODUIT 2011	BASES 2012	TAUX CONSTANT	PRODUIT 2012
Taxe d'habitation	32 360 937 €	11,16%	3 611 481 €	33 222 000 €	11,16%	3 707 575 €
Taxe foncière bâti	32 240 962 €	1,94%	625 475 €	33 722 000 €	1,94%	654 207 €
Taxe foncière non bâti	764 306 €	9,65%	73 756 €	805 100 €	9,65%	77 692 €
	65 366 205 €		4 310 711 €	67 749 100 €		4 439 474 €

Gain bases =	2 382 895 €
Gain produit =	128 763 €

IMPOT ENTREPRISE = CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE

	BASES 2011	TAUX	PRODUIT 2011	BASES 2012	TAUX CONSTANT	PRODUIT 2012
CONTRIBUTION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE)	16 544 163 €	20,63%	3 413 061 €	17 174 000 €	20,63%	3 542 996 €
				Gain bases =	629 837 €	
				Gain produit =	129 935 €	
CONTRIBUTION VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES (CVAE)	PRODUIT 2011			PRODUIT 2012		
	1 816 225 €			2 312 959 €		
				Gain produit =	496 734 €	

ALLOCATIONS COMPENSATRICES

	2011	2012
Taxe d'habitation	123 639 €	151 706 €
Foncier bâti	1 001 €	569 €
Foncier non bâti	10 001 €	10 059 €
CFE	52 924 €	40 404 €
TOTAL	187 565 €	202 738 €

Gain produit = 15 173 €

TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES

2011	2012
180 612 €	204 281 €

Gain produit = 23 669 €

PRODUIT ENTREPRISES DE RESEAU

2011	2012
123 776 €	133 246 €

Gain produit = 9 470 €

TOTAL PRODUIT DES CONTRIBUTIONS DIRECTES

Impôt ménage	4 439 474 €
CFE	3 542 996 €
CVAE	2 312 959 €
Allocations	202 738 €
TASCOM	23 669 €
IFER	133 246 €
TOTAL	10 655 082 €

REALISE 2011 **10 380 748 €**

Il convient également de rappeler que la CCRS reverse un produit de 1.854.000 € au titre du FNGIR (dépense prévue en fonctionnement du budget).

Par ailleurs, la contribution de la communauté au fonds de péréquation national n'est pas encore connue. Une dépense imprévue a été inscrite à cette fin.

Au vu de ces éléments et des besoins de financement le Bureau est appelé à se prononcer sur une évolution des taux d'imposition actuellement fixés aux valeurs ci-dessous :

TAUX D'IMPOSITION	
Taxe d'habitation	11,16%
Taxe foncière bâti	1,94%
Taxe foncière non bâti	9,65%
CFE	20,63%

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire,

Vu l'exposé de M. le Vice-Président, M. MERTZ, par référence à la note de présentation du 30 mars 2012,

Vu les excédents et déficits d'exécution constatés au niveau des comptes administratifs 2011 au titre du budget principal et des budgets annexes,

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

De maintenir à leur niveau 2011 les taux d'imposition intercommunaux comme suit :

TAUX D'IMPOSITION	
Taxe d'habitation	11,16%
Taxe foncière bâti	1,94%
Taxe foncière non bâti	9,65%
CFE	20,63%

N° 2012 – 27

FINANCES

BUDGETS PRIMITIFS DE L'EXERCICE 2012.

La présente note a pour objet de présenter le projet de budget 2012. Pour des raisons de bonne compréhension et d'économie, les documents officiels sont à la disposition des élus sur simple demande à la Direction Générale des Services.

M. MERTZ présente les propositions présentées dans le cadre des budgets primitifs 2012.

M. LEYENBERGER relève la qualité des documents présentés et remercie les membres du bureau et les agents de la Communauté.

M. BURCKEL intervient pour rappeler que la Région Alsace a récemment arrêté le SDTAN (Schéma Territorial d'Aménagement Numérique) qui a pour objet de répondre aux attentes du territoire régional en matière d'accès au haut débit.

Après avoir présenté les enjeux de ce schéma régional, il rappelle qu'au niveau du territoire de la Communauté de Communes de la Région de Saverne, des investissements seront nécessaires pour garantir l'accès au haut débit des communes de Steinbourg, Reinhardsmunster et Thal-Marmoutier actuellement partiellement ou totalement situées en « zone blanche ».

La CCRS a la chance de disposer de la compétence en la matière et aura en charge une partie de l'investissement (40 % après déduction de l'aide de l'Etat). Des crédits devront être prévus à cet effet en 2012 ou plus probablement en 2013.

Le plan de financement devrait être arrêté au courant de l'été 2012.

A ce titre, il rappelle que les dépenses imprévues inscrites en 2012 pourront être fléchées vers ce type d'investissement.

Il s'interroge également sur la pertinence de l'aide individuelle accordée aux particuliers pour des investissements dans des technologies d'accès vouées à la disparition.

M. MERTZ précise que ce point a été abordé en bureau suite à la réunion de travail organisée par le Conseil Général.

M. WINTZ rappelle qu'il s'agit bien de réaliser des investissements destinés à l'augmentation du débit internet.

M. HUTTLER s'interroge sur le montant de 400.000 € réservé aux fonds de concours à destination des communes. Qu'en sera-t-il pour 2013 ?

M. MERTZ précise que les dossiers actuellement enregistrés seront traités en fonction du règlement actuellement applicable.

M. KAETZEL indique que les attributions pour 2012 et la modification des règles d'attribution envisagée pour 2013 sera soumise à l'appréciation du Conseil Communautaire lors de la prochaine séance.

Au niveau du budget annexe « ordures ménagères », M. CREMMEL s'interroge sur la notion de prise en charge de l'enfouissement des conteneurs à verre au nombre supérieur à 100 sur le territoire.

M. KAETZEL précise que la CC pourrait prendre en charge cet investissement au titre de sa compétence, déduction faite d'une aide de 5.000 € du SMITOM de Haguenau sachant qu'un enfouissement coûte environ 10.000 €. Pour le moment, une enquête est en cours au niveau des communes membres.

Le Conseil Communautaire est amené à se prononcer sur l'adoption des budgets primitifs 2012, à savoir :

- Le budget principal
- Le budget annexe Ordures ménagères
- Le budget annexe ZA Kochersberg
- Le budget annexe ZA Faisanderie
- Le budget annexe ZA Martelberg
- Le budget annexe ZA Steinbourg-Aérodrome
- Le budget annexe Maison de l'Emploi et de la Formation.

Les budgets annexes Parc logistique de Monswiller transport à la demande sont supprimés à compter de 2012.

BUDGET PRINCIPAL 2012

Présentation des dépenses et recettes reportées de l'exercice 2011.

Les dépenses d'investissement engagées au 31.12.2011 non mandatées et à reporter sur l'exercice 2012 s'élèvent à :

215.794 €

Ces dépenses d'investissement reportées sont compensées partiellement par des recettes notifiées mais non encaissées au 31/12/11 pour un montant de **210.286 €**

Dépenses de fonctionnement

Pour la section de fonctionnement, les prévisions totales de dépenses de fonctionnement s'élèvent à :

19.872.500 €

- **Les charges à caractère général** (chapitre globalisé 011) passent d'une prévision de 2.614.100 € en 2011, pour une réalisation de 2.525.485 € à 3.047.725 € pour 2012.

Elles se déclinent comme suit :

1.1 Les charges à caractère général

	BP+DM 2011	Réalisé 2011	BP 2012	BP 2011 à BP 2012
60611 Eau et assainissement	145 000,00 €	135 514,82 €	141 000,00 €	-4 000,00 €
60612 Energie - Electricité	248 000,00 €	272 311,97 €	250 500,00 €	2 500,00 €
Total Fournitures non stockables	393 000,00 €	407 826,79 €	391 500,00 €	-1 500,00 €
60621 Combustibles	105 100,00 €	107 902,06 €	70 351,01 €	-34 748,99 €

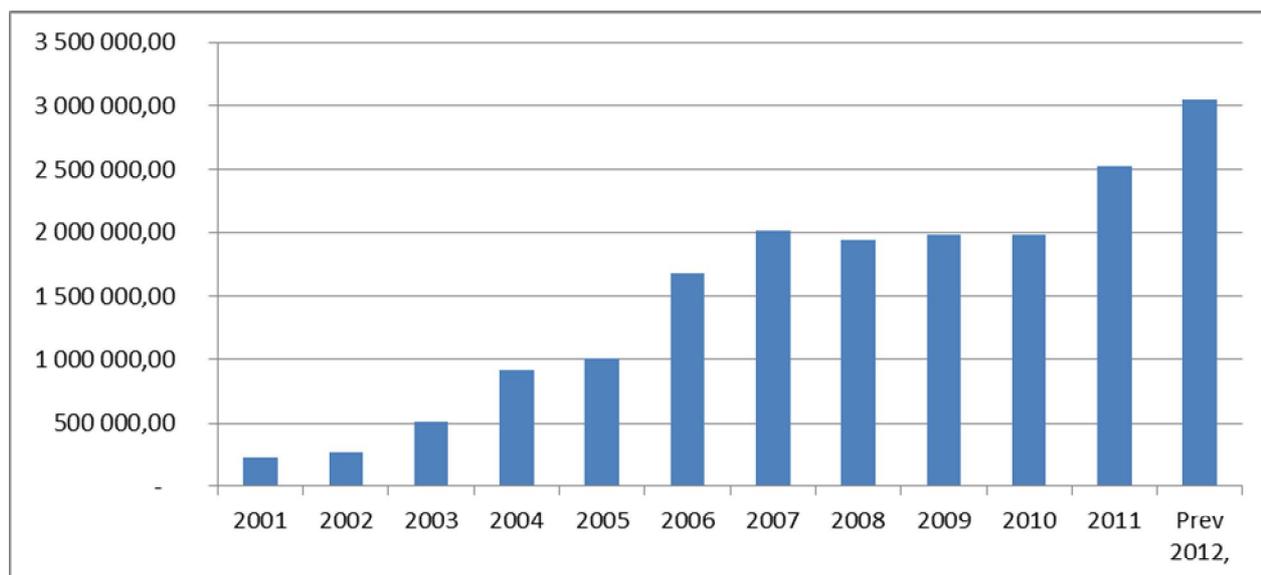
60622 Carburants	1 500,00 €	1 361,00 €	1 500,00 €	0,00 €
60623 Alimentations	362 500,00 €	315 229,71 €	465 000,00 €	102 500,00 €
60624 Produits de traitement	40 000,00 €	21 164,01 €	25 000,00 €	-15 000,00 €
60628 Autres fournitures non stockées	10 000,00 €	6 476,19 €	30 500,00 €	20 500,00 €
Total Fournitures non stockés	519 100,00 €	452 132,97 €	592 351,01 €	73 251,01 €
60631 Fournitures d'entretien	30 000,00 €	23 344,71 €	13 500,00 €	-16 500,00 €
60632 Fourniture de petit équipement	25 000,00 €	23 755,46 €	25 000,00 €	0,00 €
60636 Vêtements de travail	4 300,00 €	2 967,24 €	3 500,00 €	-800,00 €
6064 Fournitures Administratives	20 000,00 €	17 927,40 €	29 900,00 €	9 900,00 €
6068 Autres matières et fournitures	10 000,00 €	8 850,72 €	31 000,00 €	21 000,00 €
Total Fournit.entretien et petit équip.	89 300,00 €	76 845,53 €	102 900,00 €	13 600,00 €
611 Contrats de prestations de services	105 000,00 €	86 298,65 €	138 400,00 €	33 400,00 €
6125 Crédit bail immobilier	150 000,00 €	150 567,69 €	152 000,00 €	2 000,00 €
6132 Locations immobilières	40 000,00 €	60 018,32 €	70 500,00 €	30 500,00 €
6135 Locations mobilières	90 000,00 €	89 567,55 €	90 000,00 €	0,00 €
614 Charges locatives et copropriétés	14 500,00 €	28 471,51 €	30 000,00 €	15 500,00 €
Total Services extérieurs	399 500,00 €	414 923,72 €	480 900,00 €	81 400,00 €
61521 Terrains	40 000,00 €	39 102,04 €	40 000,00 €	0,00 €
61522 Bâtiments	15 000,00 €	10 341,33 €	20 000,00 €	5 000,00 €
61551 Matériel roulant	2 000,00 €	2 229,89 €	2 000,00 €	0,00 €
61558 Autres biens mobiliers	12 000,00 €	12 739,56 €	15 000,00 €	3 000,00 €
6156 Maintenance	50 000,00 €	78 865,42 €	80 000,00 €	30 000,00 €
Total entretien et réparations	119 000,00 €	143 278,24 €	157 000,00 €	38 000,00 €
616 Primes d'assurance	29 000,00 €	0,00 €	26 000,00 €	-3 000,00 €
617 Etudes et recherches	45 000,00 €	0,00 €	30 000,00 €	-15 000,00 €
6182 Documentation générale et technique	18 000,00 €	21 239,34 €	9 500,00 €	-8 500,00 €
6184 Versements à des organismes de formation	10 000,00 €	10 362,92 €	10 000,00 €	0,00 €
6188 Autres frais divers	1 100,00 €	1 036,93 €	1 100,00 €	0,00 €
Total assurance et documentations	103 100,00 €	32 639,19 €	76 600,00 €	-26 500,00 €
	BP+DM 2011	Réalisé 2011	BP 2012	BP 2011 à BP 2012
6225 Indemnités au comptable et aux régisseurs	2 600,00 €	2 071,73 €	2 100,00 €	-500,00 €
6226 Honoraires	10 000,00 €	5 824,81 €	10 000,00 €	0,00 €
6227 Frais d'actes et de contentieux	5 000,00 €	1 802,84 €	5 000,00 €	0,00 €
6228 Divers	17 000,00 €	14 685,18 €	15 824,00 €	-1 176,00 €
6231 Annonces et insertions	10 000,00 €	2 882,53 €	3 000,00 €	-7 000,00 €
6232 Fêtes et cérémonies	15 000,00 €	253,40 €	0,00 €	-15 000,00 €
6236 Catalogues et imprimés	15 000,00 €	9 619,78 €	15 000,00 €	0,00 €
6237 Publications	1 000,00 €	3 132,49 €	1 500,00 €	500,00 €
6238 Divers	2 000,00 €	2 059,40 €	2 500,00 €	500,00 €
Total Rémunérations d'intermédiaires	77 600,00 €	42 332,16 €	54 924,00 €	-22 676,00 €
6244 Transports administratifs	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	-1 000,00 €
6247 Transports collectifs	153 000,00 €	82 555,25 €	179 400,00 €	26 400,00 €
6251 Voyages et déplacements	8 300,00 €	12 037,41 €	12 000,00 €	3 700,00 €
6257 Réceptions	14 500,00 €	12 987,82 €	15 000,00 €	500,00 €
6261 Frais d'affranchissements	10 000,00 €	12 123,13 €	13 000,00 €	3 000,00 €

6262 Frais de télécommunications	35 000,00 €	44 592,91 €	48 000,00 €	13 000,00 €
627 Services bancaires et assimilés	3 000,00 €	2 372,27 €	2 000,00 €	-1 000,00 €
6281 Concours divers	17 700,00 €	20 984,50 €	65 500,00 €	47 800,00 €
6282 Frais de gardiennage	10 000,00 €	4 868,04 €	5 000,00 €	-5 000,00 €
6283 Frais de nettoyage des locaux	60 000,00 €	68 670,03 €	53 100,00 €	-6 900,00 €
62848 Redevances autres prestations	5 000,00 €	4 112,60 €	90 050,00 €	85 050,00 €
62878 A d'autres organismes	500 000,00 €	614 089,46 €	590 000,00 €	90 000,00 €
6288 Autres	35 000,00 €	33 864,58 €	35 000,00 €	0,00 €
Total Autres Charges extérieures	852 500,00 €	913 258,00 €	1 108 050,00 €	255 550,00 €
63512 Taxes foncières	50 000,00 €	63 217,06 €	65 200,00 €	15 200,00 €
6355 Taxes et impôts sur les véhicules	0,00 €	189,50 €	0,00 €	0,00 €
637 Autres impôts	11 000,00 €	3 517,79 €	18 000,00 €	7 000,00 €
Total Impôts et taxes	61 000,00 €	66 924,35 €	83 200,00 €	22 200,00 €
				0,00 €
TOTAL GENERAL	2 614 100,00 €	2 525 485,98 €	3 047 425,01 €	433 325,01 €

⇒ OBSERVATION :

L'écart de + 35 %, soit plus de 433.000 € s'explique essentiellement par :

- Art 60623 : prise en compte en année pleine de la totalité des dépenses d'alimentation des structures suite à la passation d'un marché unique de restauration : + 103.000 €
- Art 6132 : prise en compte du loyer de l'OT à compter de 2012 : +27.000 €
- Art6156 : ajustement des frais de maintenance : + 30.000 €
- Art 614 : prise en compte des charges locatives OT : +15.000 €
- Art 616 : bonne imputation du contrat d'assurance RC et Dommages : + 25.000 €
- Art 611 : prise en compte de la totalité de la dépense prévisionnelle pour le marché de transport à la demande suite à la suppression du budget annexe : + 40.000 €
- Art 6247 : prise en compte en année pleine de l'ensemble du marché de transport collectif : + 35.000 €.
- Art 617 : prise en compte de crédits d'étude PLH et patrimoine industriel en fonctionnement : + 45.000 €.
- Art 6262 : prise en compte en année pleine de la flotte de portables : + 10.000 €
- Art62878 : ajustement de la dépense remboursée à la Ville de Saverne au titre de la convention de services partagés : + 90.000 €.



- **Les charges de personnel** (chapitre globalisé 012) passent d'une prévision de 4.356.000 € en 2011, pour une réalisation de 4.355.854 € à une prévision de 4.438.000 € en 2012, soit une augmentation de 1,8 %.

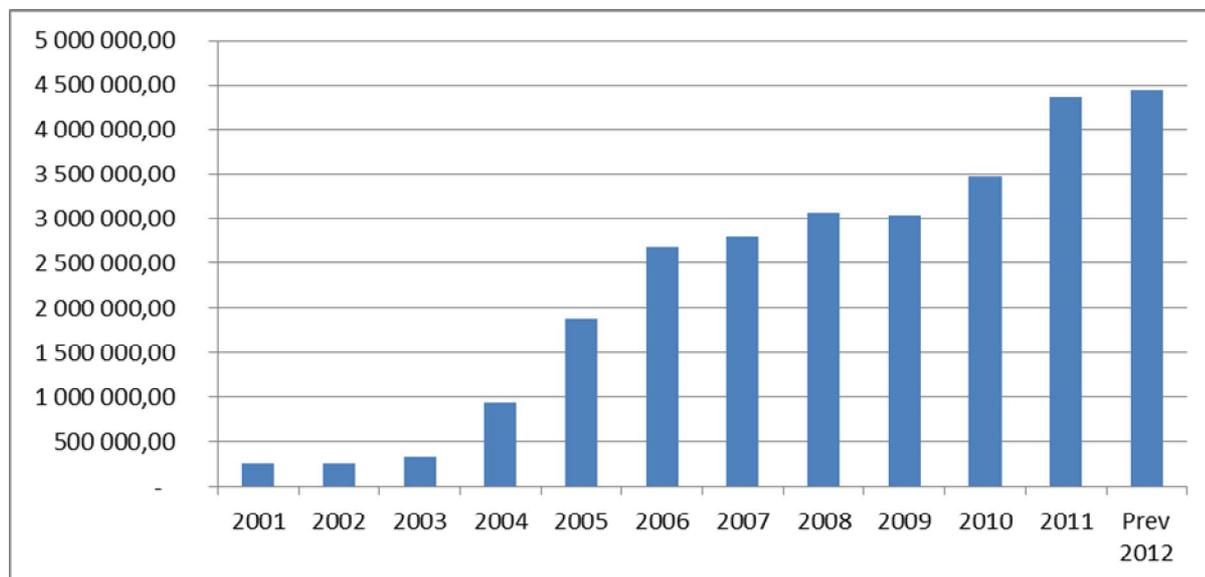
1.2 Les charges de personnel

	BP+DM 2011	Réalisé 2011	BP 2012	BP 2011 à BP 2012
64111 Rémunération principale titulaire	986 940,00 €	973 459,87 €	992 962,10 €	6 022,10 €
64112 NBI, supplément familial	45 110,00 €	42 604,53 €	43 456,62 €	-1 653,38 €
64118 Autres indemnités titulaires	310 860,00 €	286 647,50 €	292 380,45 €	-18 479,55 €
Total rémunérations titulaires	1 342 910,00 €	1 302 711,90 €	1 328 799,17 €	-14 110,83 €
64131 Rémunération non titulaire	1 409 070,00 €	1 399 875,74 €	1 427 873,25 €	18 803,25 €
64138 Autres indemnités non titulaires	259 440,00 €	309 288,97 €	315 474,46 €	56 034,46 €
Total rémunérations non titulaires	1 668 510,00 €	1 709 164,71 €	1 743 347,71 €	74 837,71 €
64168 Rémunération autres emplois d'insertion	9 590,00 €	9 478,86 €	9 668,44 €	78,44 €
Total rémunérations autres emplois d'insertion	9 590,00 €	9 478,86 €	9 668,44 €	78,44 €
6332 Cotisations versées au FNAL	12 960,00 €	12 902,70 €	13 160,75 €	200,75 €
6336 Cotisations CNFPT et CDG	56 970,00 €	56 780,88 €	57 916,50 €	946,50 €
6451 Cotisations à l'URSSAF	635 370,00 €	646 919,04 €	659 857,42 €	24 487,42 €
6453 Cotisations aux caisses de retraite	339 630,00 €	332 184,19 €	338 827,87 €	-802,13 €
6454 Cotisations aux ASSEDIC	91 040,00 €	92 213,33 €	94 057,60 €	3 017,60 €
6455 Cotisations assurance du personnel	91 610,00 €	96 978,45 €	140 000,00 €	48 390,00 €
6458 Cotisations aux autres organismes sociaux	0,00 €	3 993,97 €	4 073,85 €	4 073,85 €
6474 Versement aux œuvres sociales	37 770,00 €	33 882,58 €	34 560,23 €	-3 209,77 €
6475 Médecine du travail	8 080,00 €	8 562,70 €	8 733,95 €	653,95 €
6478 Autres charges sociales diverses	50 000,00 €	45 163,12 €	0,00 €	-50 000,00 €
64832 Contribution cess.prog.activité	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	-5 000,00 €
6488 Autres charges	6 570,00 €	4 898,54 €	4 996,51 €	-1 573,49 €
Total des charges	1 335 000,00 €	1 334 479,50 €	1 356 184,68 €	21 184,68 €
				0,00 €
TOTAL GENERAL	4 356 010,00 €	4 355 834,97 €	4 438 000,00 €	81 990,00 €

⇒ OBSERVATION :

Il est délicat d'analyser l'évolution des frais de personnel compte tenu de la reprise en régie des structures ALSH en septembre 2010.

Il convient cependant de noter que la dépense doit se stabiliser en 2012.



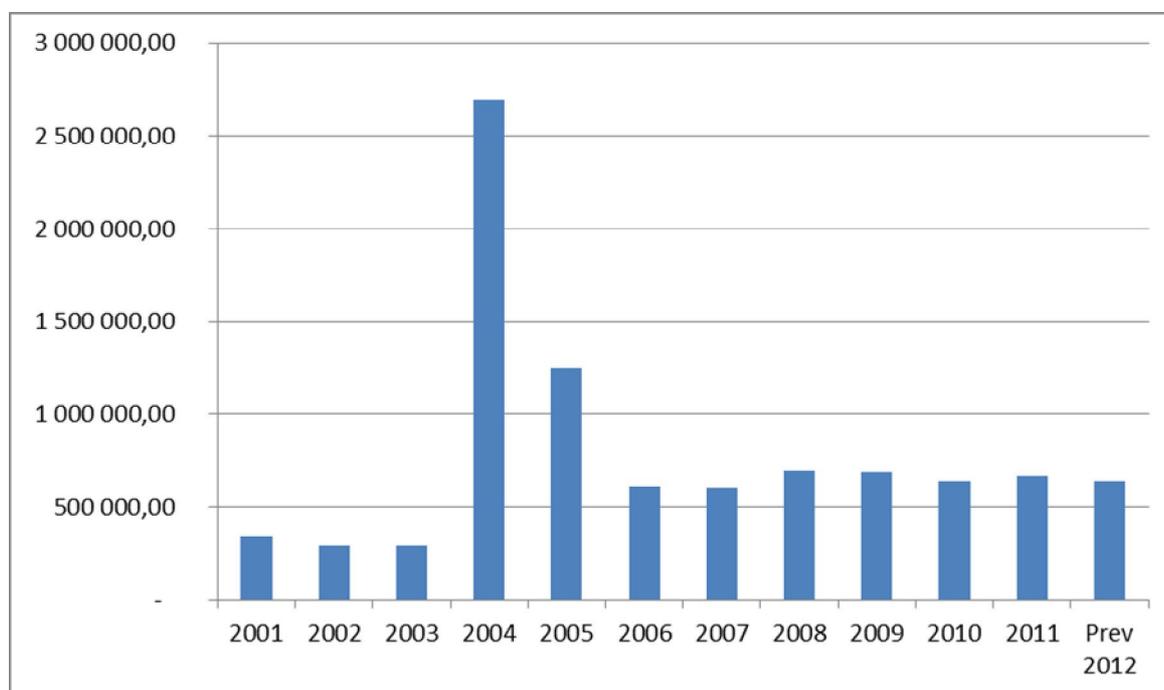
- **Les charges de gestion courantes** (chapitre 65). Ce poste est ainsi estimé à 643.063 € pour 2012 en nouvelles prévisions, par rapport à une réalisation de 670.200 € en 2011.

1.3 Les autres charges de gestion courante

	BP+DM 2011	Réalisé 2011	BP 2012	BP 2011 à BP 2012
651 Redevances pour concessions	170,00 €	324,00 €	350,00 €	180,00 €
Total Redevances	170,00 €	324,00 €	350,00 €	180,00 €
6531 Indemnités	77 000,00 €	69 293,04 €	70 678,90 €	-6 321,10 €
6533 Cotisations de retraite	3 500,00 €	2 975,16 €	3 034,66 €	-465,34 €
6535 Formation	770,00 €	0,00 €	0,00 €	-770,00 €
65372 Cotisations fonds financement	180,00 €	0,00 €	0,00 €	-180,00 €
Total Indemnités élus	81 450,00 €	72 268,20 €	73 713,56 €	-7 736,44 €
654 Pertes sur créances irrécouvrables	2 000,00 €	551,00 €	1 000,00 €	-1 000,00 €
6554 Contributions organ.regroupement	30 907,00 €	30 907,00 €	15 999,44 €	-14 907,56 €
Contingent et participations obligatoires	32 907,00 €	31 458,00 €	16 999,44 €	-15 907,56 €
65735 Groupement de collectivités	2 000,00 €	1 711,28 €	2 000,00 €	0,00 €
6574 Subv.fonct.aux associations	570 000,00 €	564 438,76 €	550 000,00 €	-20 000,00 €
658 Charges diverses de la gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total subventions fonctionnement	572 000,00 €	566 150,04 €	552 000,00 €	-20 000,00 €
				0,00 €
TOTAL GENERAL	686 527,00 €	670 200,24 €	643 063,00 €	-43 464,00 €

⇒ OBSERVATION :

Le principal écart à la baisse (-30.000 €) résulte d'une réimputation de dépense au niveau du chapitre 011.



**Ainsi, la prévision totale des DEPENSES DE GESTION DES SERVICES
S'élève à 15.588.000 €**

- **Les atténuations de produits** (chapitre 739) restent stables à 7.047.000 € En effet, l'attribution de compensation et le reversement au FNGIR sont figés.

1.4 Les atténuations de produits

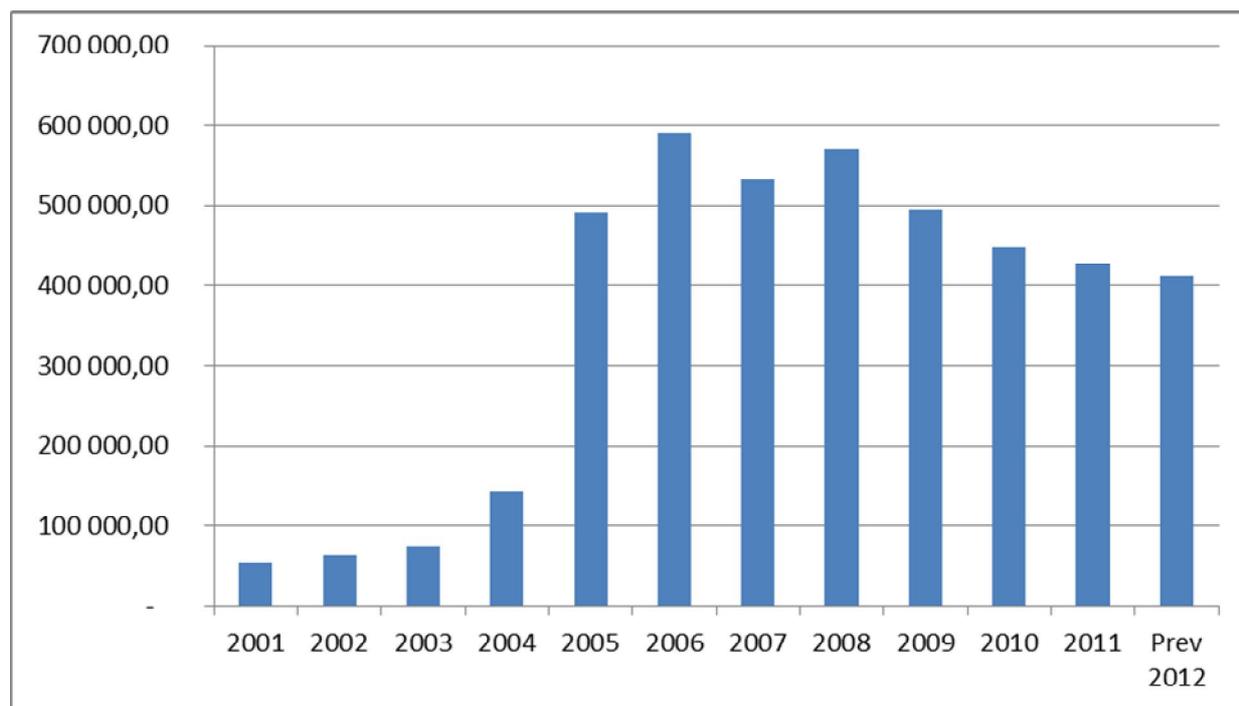
	BP+DM 2011	Réalisé 2011	BP 2012	BP 2011 à BP 2012
739111 Attribution de compensation	5 187 230,00 €	5 187 222,00 €	5 187 230,00 €	0,00 €
739116 Reversement sur F.N.G.I.R.	1 860 000,00 €	1 854 845,00 €	1 860 000,00 €	0,00 €

TOTAL GENERAL	5 187 230,00 €	7 042 067,00 €	7 047 230,00 €	1 860 000,00 €
----------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------

- **Les charges financières** (chapitre 66) s'établissent à 412.000 €, soit en baisse d'un peu plus de 5 % par rapport à 2011.

1.5 Les charges financières

	BP+DM 2011	Réalisé 2011	BP 2012	BP 2011 à BP 2012
66111 Intérêts	430 000,00 €	416 853,94 €	400 000,00 €	-30 000,00 €
6615 Intérêts des comptes courants	500,00 €	0,00 €	0,00 €	-500,00 €
666 Perte de change	3 500,00 €	9 585,32 €	10 000,00 €	6 500,00 €
668 Autres charges exceptionnelles	200,00 €	1 500,00 €	2 000,00 €	1 800,00 €
				0,00 €
TOTAL GENERAL	434 200,00 €	427 939,26 €	412 000,00 €	-22 200,00 €



⇒ OBSERVATION :

La charge de l'intérêt de la dette continue à baisser dans la mesure où aucun nouvel emprunt n'a été contracté.

➤ **Les charges d'amortissements** (chapitre 68) s'élèveront à 370.000 €

⇒ OBSERVATION :

Cette dépense de fonctionnement illustre la dotation d'amortissement pour les biens et matériels concernés et vient participer à l'autofinancement des investissements.

Elle contribue à former une part de l'autofinancement direct des dépenses de fonctionnement.

Pour mémoire, seuls les biens renouvelables font l'objet d'un amortissement. Les travaux de voirie ou les investissements immobiliers ne sont en effet pas amortissables par les communes.

Recettes de fonctionnement

Les prévisions totales de recettes s'élèvent à

19.872.500 €

- **Les produits des services et du domaine (chapitre 70)** sont estimés à 1.616.551 € par rapport à 1.591.020 € en 2011 et une réalisation de 1.519.775 €

2.1 Les produits des services et du domaine

	BP+DM 2011	Réalisé 2011	BP 2012	BP 2011 à BP 2012
70632 Redevances à caractère de loisirs	770 000,00	735 194,72	735 000,00	- 35 000,00
7066 Redevances à caractère sociale	280 000,00	305 399,98	300 000,00	20 000,00
7067 Redevances periscolaires et enseignement	500 000,00	479 180,34	514 000,00	14 000,00
70688 Autres prestations de services	20,00	-	4 551,01	4 531,01
Total Redevances et prestations	1 550 020,00	1 519 775,04	1 553 551,01	3 531,01
70872 Remb. budgets annexes	41 000,00	-	63 000,00	22 000,00
Total Remboursements de frais	41 000,00	-	63 000,00	22 000,00
				-
TOTAL GENERAL	1 591 020,00	1 519 775,04	1 616 551,01	25 531,01

⇒ OBSERVATION :

Le principal écart au niveau des réalisations 2011 concerne les entrées au CNI et les redevances périscolaires.

A l'article 70872, le crédit de 63.000 € concerne le remboursement des frais de personnel affectés au traitement des factures OM. Cette recette ne sera plus reconduite en 2013.

- **Les impôts et taxes (chapitre 73)** sont estimés à 10.701.460 € selon détail ci-dessous

2.2 Les contributions

	BP+DM 2011	Réalisé 2011	BP 2012	BP 2011 à BP 2012
7311 Contributions directes	7 565 267,00	10 380 748,00	10 650 000,00	3 084 733,00
7318 Autres impôts locaux ou assimilés	-	-	-	-
7321 Attribution de compensation	28 560,00	28 563,96	28 560,00	-
7362 Taxes de séjour	20 000,00	22 915,95	22 900,00	2 900,00
				-
TOTAL GENERAL	7 613 827,00	10 432 227,91	10 701 460,00	3 087 633,00

⇒ OBSERVATION :

Cf point relatif au vote des taux des taxes directes.

➤ **Les dotations et subventions (chapitre 74)** s'élèvent à 2.443.314 €

2.3.1 Les dotations versées par l'Etat

	BP+DM 2011	Réalisé 2011	BP 2012	BP 2011 à BP 2012
74124 Dotation base group.communes	736 442,00	736 442,00	700 000,00	- 36 442,00
74126 Dotation de compensation	1 768 981,00	1 768 981,00	1 743 314,00	- 25 667,00
				-
TOTAL GENERAL	2 505 423,00	2 505 423,00	2 443 314,00	- 62 109,00

Evolution de la dotation de base groupement communes

Année	Montant	Différence
		en chiffres
2004	535 744 €	406 839 €
2005	687 778 €	152 034 €
2006	653 389 €	-34 389 €
2007	667 387 €	13 998 €
2008	725 667 €	58 280 €
2009	714 316 €	-11 351 €
2010	742 331 €	28 015 €
2011	736 442 €	-5 889 €
2012	700 000 €	Estimation

(1) Majoration d'un habitant par place de caravane conventionnée au titre de l'aide à la gestion de l'aire des Gens du Voyage.

Evolution de la dotation de compensation

Année	Montant	Différence
		en chiffres
2004	1 823 640 €	
2005	1 841 876 €	18 236 €
2006	1 866 994 €	25 118 €
2007	1 883 343 €	16 349 €
2008	1 902 955 €	19 612 €
2009	1 918 179 €	15 224 €
2010	1 923 934 €	5 755 €
2011	1 768 981 €	-154 953 €
2012	1 743 314 €	-25 667 €

⇒ OBSERVATION :

La baisse des dotations de l'Etat est estimée pour 2012 à 62.109 € par rapport 2011.

➤ **Les autres participations (chapitre 74)** s'élèvent à

⇒ OBSERVATION :

La principale recette pour ce chapitre est issue de la CAF au titre de la prestation enfance et jeunesse.

La recette de 148.860 € correspond à la participation de la Ville de Saverne au fonctionnement du CNI.

	BP+DM 2011	Réalisé 2011	BP 2012
7473 Participations Département	53 000,00	155 047,60	95 000,00
74748 Participations Communes	148 860,00	148 860,00	148 860,00
74758 Groupements de collectivités	2 500,00	2 576,09	2 500,00
7478 Autres organismes	1 107 590,00	1 196 497,90	1 153 000,00
TOTAL GENERAL	1 311 950,00	1 502 981,59	1 399 360,00

La recette issue de l'exploitation des structures Petite Enfance et ALSH (hors Saverne) s'articule comme suit :

	PSU (CAF)	PSO (CAF)	CEJ (CAF)	AUTRES (SNCF, MSA...)	TOTAL
MULTI-ACCUEILS DETTWILLER	115 000 €		50 000 €		165 000 €
MULTI-ACCUEILS SAVERNE	45 000 €		29 000 €		74 000 €
CRECHE FAMILIALE	210 000 €		105 000 €	5 000 €	320 000 €
CRECHE PARENTALE BAMBINS	- €		28 000 €		28 000 €
LIEU ACCUEIL ENFANTS PARENTS	12 000 €		14 000 €		26 000 €
RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES	25 000 €		16 000 €		41 000 €
TOTAL ENFANCE	407 000 €		242 000 €	5 000 €	654 000 €
SAVERNE ILOT DU MOULIN			175 000 €		175 000 €
ALTENHEIM		19 000 €	30 000 €		49 000 €
DETTWILLER		10 000 €	32 000 €		42 000 €
HATTMATT		- €	- €		- €
LUPSTEIN		4 000 €	30 000 €		34 000 €
MONSWILLER		10 000 €	32 000 €		42 000 €
OTTERSWillER		11 000 €	45 000 €		56 000 €
REINHARDSMUNSTER		4 000 €	22 000 €		26 000 €
SAESSOLSHEIM		- €	- €		- €
STEINBOURG		10 000 €	32 000 €		42 000 €
SAINT-JEAN-SAVERNE		8 000 €	- €		8 000 €
WALDOLWISHEIM		- €	- €		- €
THAL-MARMOUTIER		7 000 €	18 000 €		25 000 €
TOTAL JEUNESSE		83 000 €	416 000 €		499 000 €

TOTAL GENERAL	407 000 €	83 000 €	658 000 €	5 000 €	1 153 000 €
----------------------	------------------	-----------------	------------------	----------------	--------------------

➤ Les attributions de péréquation et de compensation (chapitre 74) s'élèvent à

⇒ OBSERVATION :

2.3.2 Les attributions de péréquation et de compensations

	BP+DM 2011	Réalisé 2011	BP 2012
748311	-	4 592,00	4 500,00
748313	-	48 332,00	40 000,00
74833	-	9 842,00	-
74834	-	133 640,00	130 000,00
TOTAL GENERAL	-	196 406,00	174 500,00

➤ **Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) s'élèvent à**

⇒ OBSERVATION :

La baisse observée au niveau du revenu des immeubles correspond à une baisse contractuelle de loyer pour les locaux loués au Ministère de la Justice.

2.4 Les autres produits de gestion courante

	BP+DM 2011	Réalisé 2011	BP 2012
752 Revenus des immeubles	249 200,00	239 324,27	150 500,00
7551 Excédent des budgets annexes	-	-	
758 Produits divers de gestion courante	-	35 101,72	87 000,00
TOTAL GENERAL	249 200,00	274 425,99	237 500,00

➤ **Les atténuations de charges (chapitre 64) s'élèvent à**

⇒ OBSERVATION :

La recette réalisée à l'article 6479 correspondait à un capital décès versé par l'assurance.
L'article 6419 correspond aux remboursements de l'assurance statutaire en fonction de l'absentéisme.

2.5 Les atténuations de charges

	BP+DM 2011	Réalisé 2011	BP 2012	BP 2011 à BP 2012
6419 Remboursements rémunérations	87 000,00	174 896,94	100 000,00	13 000,00
6479 Remboursements autres charges sociales	45 000,00	45 163,02	-	- 45 000,00
				-
TOTAL GENERAL	132 000,00	220 059,96	100 000,00	- 32 000,00

➤ **Les produits exceptionnels (chapitre 77) s'élèvent à**

2.6 Les produits exceptionnels

	BP+DM 2011	Réalisé 2011	BP 2012
7718 Autres produits exceptionnels de gestion	-	-	-
773 Mandats annulés sur exercices antérieurs	-	-	-
7788 Produits exceptionnels divers	15 000,00	59 256,60	30 000,00
TOTAL GENERAL	15 000,00	59 256,60	30 000,00

**L'autofinancement prévisionnel dégagé pour l'exercice s'élève au stade prévisionnel à
3.763.761 €,
chiffre auquel il convient d'ajouter les dotations aux amortissements pour 370.000 €, soit un
total de :**

4.133.761 €

LE BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES

Le budget 2012 se décompose comme suit :

DEPENSES	
6287 remboursement de frais (personnel)	63 000,00
654 pertes sur créances irrécouvrables	50 000,00
658 charges diverses de gestion courante	2 730 000,00
673 titres annulés	150 000,00
6815 dotation aux provisions pour risques et charges d'expl.	35 000,00
total dépenses	3 028 000,00
RECETTES	
706 prestations de services	2 401 089,51
7815 reprise sur provisions pour risques et charges d'expl.	50 000,00
<i>Résultat de fonctionnement reporté prévisionnel</i>	576 910,49
total recettes	3 028 000,00

Il est proposé que ce budget permette de prendre en charge :

- La mise en place de Points d'Apport Volontaire (PAV) de bio-déchets dans les communes membres.
- L'enfouissement de conteneurs à verre.

Une consultation des communes à ce sujet est actuellement en cours.

LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2012

Les prévisions décrites ci-dessous s'inscrivent dans les priorités présentées lors du débat d'orientation budgétaire 2012.

Il convient de relever que le projet d'investissement soumis à l'approbation du Conseil Municipal prévoit 5.444.000 € de dépenses nouvelles.

Le programme d'investissement se décline comme suit dans le cadre des compétences de la communauté de communes :

AU TITRE DE L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

ZAC du Martelberg : les actions projetées dans le cadre de cette ZAC sont retracées dans un budget annexe.

Au titre de 2012, une dépense nouvelle de 183.000 € est prévue :

BUDGET ANNEXE ZA MARTEMBERG

DEPENSES	
Remplacement éclairage	25 000,00
Achat de terrains	120 000,00
Travaux de défrichage	15 000,00
Panneau d'affichage	3 000,00
Entretien espace vert	20 000,00
total dépenses	183 000,00
RECETTES	
Remboursement assurance	15 000,00
total recettes	15 000,00

AU TITRE DES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DE LIAISON ENTRE LES SITES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Acquisition, aménagement, extension, gestion, entretien et développement de la Maison de l'Economie, de l'Emploi et de la Formation.

La restructuration de la MDEF constitue la priorité principale pour 2012 au titre du développement économique au regard du montant de la dépense envisagée.

Le détail de ce programme fait l'objet d'un point particulier de l'ordre du jour développé ci-dessous.

Au titre du budget primitif, l'inscription de crédit pour 2012 s'élèvera à 1.500.000 € (montant HT).

Aménagement, extension, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique ou aéroportuaire d'intérêt communautaire.

ZA Steinbourg-Aérodrome (nouvelle appellation pour le BA Zone logistique Steinbourg) :

Il est proposé d'engager en 2012 l'aménagement d'environ 1 Ha de terrain entre la route départementale et l'aérodrome.

Les dépenses suivantes sont prévues :

DEPENSES	
Achat de terrains	100 000,00
Etude de Maîtrise d'Œuvre	40 000,00
total dépenses	140 000,00

ZA du Kochersberg :

Les contacts ont été pris avec les propriétaires en vue de l'achat des derniers terrains disponibles n'appartenant pas encore à la CCRS.

DEPENSES	
Achat de terrains	150 000,00
total dépenses	150 000,00
RECETTES	
Ventes de terrains	150 000,00
total recettes	150 000,00

ZA Eigen :

Ce budget annexe est supprimé à compter de l'exercice 2012. Le solde de dépense lié à des plantations est prévu au budget général.

ZA Faisanderie :

Le budget annexe prend en compte une dépense de 20.000 € pour des travaux de reboisement compensateur dans d'autres communes afin de solder les engagements de la CCRS en la matière.

DEPENSES	
Travaux de boisement	15 000,00
Maîtrise d'Œuvre	5 000,00
total dépenses	20 000,00

L'étude, la création, l'aménagement, la gestion et l'entretien des voies d'accès des zones d'activité communautaires sont d'intérêt communautaire.

Liaison structurante Est à Saverne :

Conformément au débat d'orientation budgétaire, les études préliminaires du projet ont été lancées début février. Les résultats seront présentés prochainement à la commission permanente équipements structurants.

Sont prévus pour 2012 :

Un crédit de 110.000 € au titre des études au niveau du budget général.

Un crédit de 100.000 € à titre prévisionnel au budget annexe en vue de l'acquisition de terrains.

Opérations et études en faveur de l'artisanat et du commerce (FISAC...).

Le comité de pilotage de ce projet a pris connaissance du rendu de l'étude de faisabilité le 23 mars dernier.

Les résultats de l'étude et les propositions d'action feront l'objet d'une communication particulière.

Etudes, création, extension, aménagement, gestion et entretien de futurs pépinières, hôtels d'entreprises et ateliers relais.

Immobilier d'entreprise :

Le résultat de l'étude de faisabilité d'un hôtel d'entreprise réservé à des entreprises évoluant dans le domaine de l'éco-rénovation dans le cadre du PER porté par le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord a été présenté fin février au comité de pilotage.

La création d'un tel équipement ne répond pas à une demande formelle de ces entreprises.

Il est donc proposé de ne pas donner suite à ce projet immobilier sur la base du programme initial mais de poursuivre la collaboration avec le Parc Naturel dans le sens de la création d'un projet immobilier plus réduit et surtout modulable en fonction des besoins identifiés. Ce projet immobilier pourrait notamment accueillir un show-room de promotion de l'éco-rénovation et du savoir-faire des entreprises.

Attribution d'aides directes et indirectes aux entreprises dans le cadre des dispositions prévues aux articles L.1511-1 à L.1511-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le projet de budget primitif prévoit les crédits nécessaires à la prise en charge des avances déjà accordées (FOSSIL et EUROFINs) ainsi qu'une réserve de 150.000 € pour d'autres sollicitations.

Etudes, création, extension, aménagement, gestion et entretien d'équipements touristiques d'intérêt communautaire.

Le budget 2012 prévoit une enveloppe de 380.000 € affectée au transfert de l'Office de Tourisme. L'étude de faisabilité est actuellement en cours et les résultats seront présentés courant avril.

Cet investissement fera l'objet d'une subvention de 50 % du Conseil Général au titre du Contrat de Territoire plafonné à 150.000 €

AU TITRE DE LA POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE.

Mise en œuvre des outils de programmation et d'études dans les domaines de l'habitat sur tout le territoire de la Communauté de Communes (PLH, OPAH etc....) :

Le PLH intercommunal doit être mis à jour. Une adhésion à l'ADEUS est prévue à cette fin (coût annuel de 7.500 € prévu en fonctionnement).

Étude, création, aménagement, entretien et gestion de l'aire d'accueil des Gens du Voyage du lieu dit "Badermatt" à Saverne.

Une enveloppe de 27.000 est prévue au BP 2012 pour divers travaux de mise aux normes et de gros entretien.

Aide à la création de logements sociaux.

Un crédit de 20.000 € est prévu au titre des subventions à verser aux communes membres réalisant des logements sociaux.

Valorisation du bâti ancien :

Un crédit de 20.000 € est prévu au titre des subventions à verser dans ce cadre.

AU TITRE DU DEVELOPPEMENT DE DE L'AMENAGEMENT SPORTIF DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

Des crédits nouveaux de 119.500 € sont prévus pour réaliser des investissements au CNI et plus particulièrement au niveau de l'espace bien-être.

AU TITRE DE LA CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'EQUIPEMENTS CULTURELS

Un crédit de 15.000 € est prévu en vue de la réalisation d'une étude en vue de la création d'un circuit lié au patrimoine industriel du territoire.

AU TITRE DE LA POLITIQUE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

Un programme global de 74.000 € est prévu pour financer les différents nécessaires au niveau des 12 structures d'accueil ALSH (cf fiche programme).

20.000 € d'investissements sont prévus pour la MAD (climatisation des locaux de bureau notamment).

AU TITRE DE L'EVEIL MUSICAL DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

Des instruments supplémentaires seront acquis en 2012 pour un montant de 2.500 €

AU TITRE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Une enveloppe de 50.000 € est prévue en vue de la mise en œuvre d'un Système d'Information Géographique (SIG) intercommunal. Une réunion de présentation de ce projet sera reprogrammée en avril.

Par ailleurs, 10.000 € sont prévus dans le cadre des subventions aux particuliers en vue de la résorption des zones blanches.

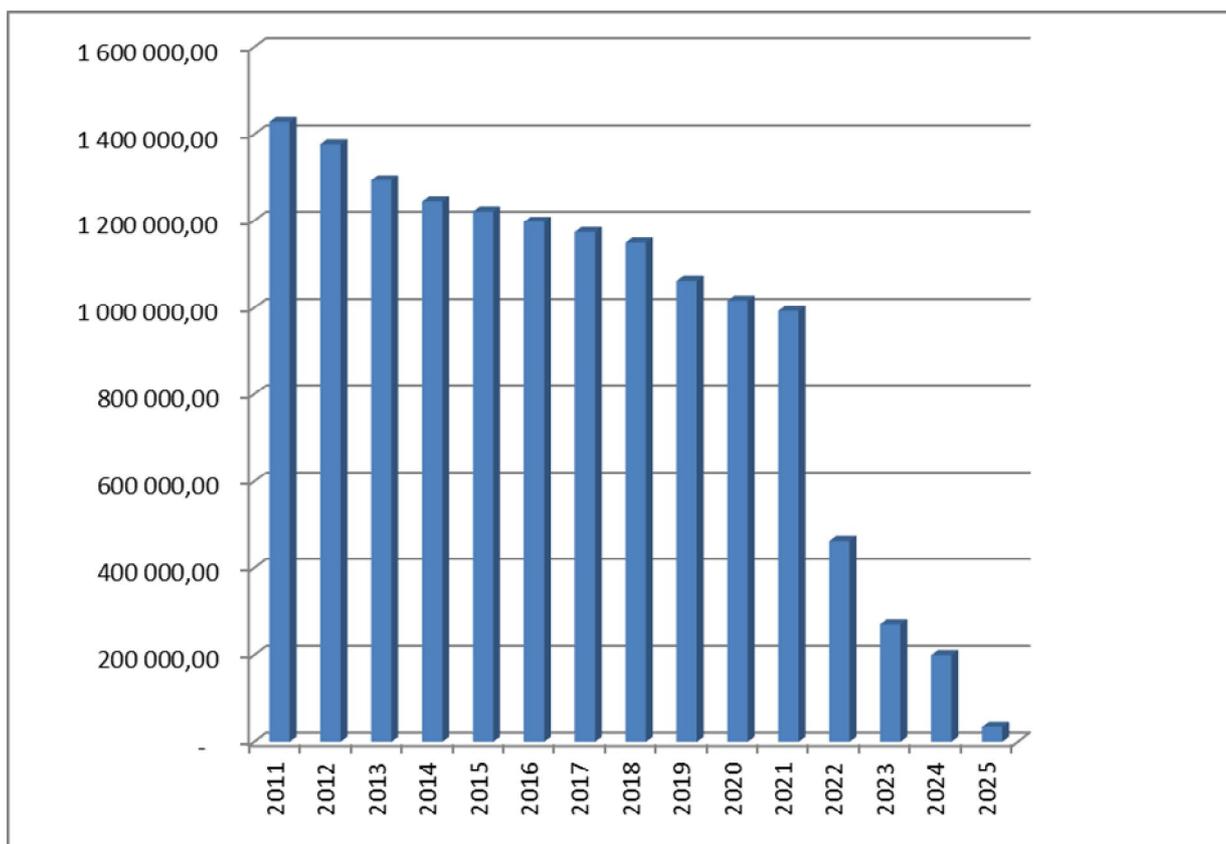
L'ETAT DE LA DETTE ET PROPOSITIONS D'EMPRUNT 2012

Le projet de budget 2012 prévoit le recours à l'emprunt à hauteur de 515.000 €

L'état prévisionnel de désendettement se décline comme suit :

ETAT DE L'ENDETTEMENT ANNUEL ENTRE 2011 ET 2025

Exercice	Intérêts	Capital	Anuités
2011	417 627,24	1 017 359,33	1 434 986,57
2012	383 907,45	991 917,30	1 375 824,75
2013	347 139,90	946 516,73	1 293 656,63
2014	311 302,35	932 739,91	1 244 042,26
2015	276 033,91	944 995,04	1 221 028,95
2016	239 520,40	957 678,15	1 197 198,55
2017	202 805,84	970 962,46	1 173 768,30
2018	165 628,68	984 714,99	1 150 343,67
2019	128 845,51	933 538,38	1 062 383,89
2020	93 222,72	923 763,09	1 016 985,81
2021	57 160,06	935 948,07	993 108,13
2022	26 434,55	436 151,87	462 586,42
2023	14 580,19	257 401,52	271 981,71
2024	5 779,68	193 961,09	199 740,77
2025	418,81	34 475,57	34 894,38



DELIBERATION

Le Conseil Communautaire,

Vu l'exposé de MM. KAETZEL, Président et MERTZ, Vice-Président par référence à la note de présentation du 30 mars 2012,

Vu les orientations budgétaires arrêtées par le Conseil Communautaire dans sa séance du 23 février 2012,

Vu les documents budgétaires et leurs annexes analysés en Commission des Finances le 3 avril 2012,

Vu l'affectation des résultats des comptes administratifs,

Vu l'état des restes à réaliser en dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement du budget général et des budgets annexes,

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité :

- a) le budget principal à un montant total de 25.537.500 € dont 5.665.000 € en investissement et 19.872.500 € en fonctionnement, budget équilibré au moyen d'une recette attendue des impôts directs locaux de 10.701.460 € et le produit de l'emprunt de 515.000 € pour le financement de l'investissement, le virement prévisionnel à la section d'investissement d'un montant de 3.763.781 €

Adopte à l'unanimité :

- b) le budget annexe Ordures Ménagères,
c) les budgets annexes ZA Kochersberg, ZA Faisanderie, ZA Martelberg, ZA Steinbourg-Aérodrome.

N° 2012 – 28

FINANCES

BILAN ANNUEL 2011 DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES.

En application de l'article 11 de la loi n° 95-127 du 8 février 1995, l'assemblée délibérante doit débattre au moins une fois par an sur le bilan de la politique foncière menée par la Communauté de Communes et ce bilan sera annexé au compte administratif.

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales notamment son article L2241-1,

Sur proposition du Bureau,

Après avis de la Commission Communautaire Permanente Finances et Mutualisation,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- a) d'approuver le bilan annuel 2011 des acquisitions et cessions immobilières ci-après, qui demeurera annexé au compte administratif 2011 du budget principal.

1. ETAT DES ACQUISITIONS IMMOBILIERES.

Année 2011

N° d'ordre	Désignation du bien (terrains, immeubles, droits réels)	Localisation	Références cadastrales	Superficie en are	Identité du cédant	Identité du cessionnaire	Condition de la cession	Date de la vente	Montant	Destination
------------	---	--------------	------------------------	-------------------	--------------------	--------------------------	-------------------------	------------------	---------	-------------

ETAT NEANT

2. ETAT DES CESSIONS IMMOBILIERES

Année 2011

N° d'ordre	Désignation du bien (terrains, immeubles, droits réels)	Localisation	Références cadastrales	Superficie en are	Identité du cédant	Identité du cessionnaire	Condition de la cession	Date de la vente	Montant	Destination
1	Terrain non bâti	SAVERNE Lieudit Kreuzdell	Section 11 N° 386/139 N° 397/148	101,12 3,37	Communauté de Communes	Sociétés SOGEFIMUR et ALSABAIL Alsacienne de Crédit-Bail Immobilier	Vente	29/06/2011	153 643 €	Zone d'activité du Kochersberg
2	Terrain non bâti	MONSWILLER lieudit Martelberg	Section 11 N° 227/20	23,67	Communauté de Communes	VOLPILLIERE Laurent FRITZ Jean-Luc	Vente	01/12/2011	79 034 €	Pôle d'activités économiques tertiaires du Martelberg

N° 2012 – 29

FINANCES

ASSUJETTISSEMENT A LA TVA DE L'OPERATION DE RESTRUCTURATION DE LA MDEF.

L'opération de restructuration de la MDEF sera engagée en 2012.

S'agissant d'un projet immobilier conduisant à accroître la valeur patrimoniale de l'immeuble et destinée à la location, cette opération ne peut bénéficier du FCTVA.

Il est donc proposé d'assujettir cette opération à la TVA ce qui permet de recouvrer cette taxe dans les conditions de droit commun.

En contrepartie, les loyers seront également assujettis à la TVA, ce qui est déjà le cas à l'heure actuelle.

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire,

Vu l'exposé de M. Le Président par référence à la note de présentation du 30 mars 2012,

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

D'assujettir l'opération de restructuration de la MDEF à la TVA.

N° 2012 – 30

FINANCES

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL POUR DES TRAVAUX DE GROS ENTRETIEN A L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE.

Des travaux sont programmés à l'aire d'accueil des gens du voyage afin de permettre le bon fonctionnement du le site. Sont prévus, la réalisation d'un dévidoir pour WC chimiques, la réfection de vannes d'eau, l'aménagement de l'espace de stockage des bacs de déchets.

Le coût total des travaux est estimé selon les devis à 19 000 €HT, ces améliorations bénéficient d'une aide du Conseil Général de 30 % du montant de l'opération.

PROJET DE DELIBERATION

Le Conseil Communautaire,

Vu l'exposé de M. Le Président par référence à la note de présentation du 30 mars 2012,

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- a) d'engager les travaux préconisés pour un montant prévisionnel de 19 000 €HT,
- b) de solliciter l'aide du Conseil Général à hauteur de 30% du montant de l'opération et constituer un dossier de demande de subvention.

N° 2012 - 31

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

ACHAT DE TERRAIN DANS LA ZA DU KOCHERSBERG.

Dans le cadre de l'extension de la ZA du Kochersberg, il est proposé au Conseil Communautaire d'acquérir trois terrains au lieu dit Kreuzdell.

Il s'agit des parcelles n° 144 (38.24 ares), 150 (6.17 ares) et 384 (7.80 ares) cadastrées sous section 11.

Le prix proposé est de 600 €/are pour les parcelles n° 150, 384 et la partie constructible de la parcelle n° 144 (12.45 ares), et 120 €/are pour le reste de la parcelle 144 (25.79 ares) soit un total de 18 946.80 €HT.

- b) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer l'acte de vente à intervenir ainsi que toutes pièces y relatives.

N° 2012 - 32

ENFANCE ET JEUNESSE

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2012 A L'ASSOCIATION RESEAU ANIMATION JEUNESSE.

La Communauté de Communes de la Région de Saverne a signé une convention d'objectifs avec l'association réseau animation jeunesse avec effet du 1^{er} janvier 2012.

Cette convention est conclue pour une durée de 4 ans.

Le coût total du programme d'action pour 2012 est évalué à 285 000 € par an (soit 1 140 000 € sur 4 ans), conformément au budget prévisionnel transmis par l'Association chaque année avant le 30 novembre.

Lors de la mise en œuvre du programme d'actions, l'Association peut procéder à une adaptation à la hausse ou à la baisse de son budget prévisionnel à la condition que cette adaptation n'affecte pas la réalisation du programme d'actions et qu'elle ne soit pas substantielle au regard du coût total estimé au départ.

Pour chaque année, la Communauté de Communes contribue financièrement pour un montant de 190 000 € (la participation de la CCRS a augmenté de 2010 à 2011 de 11% afin de compenser la suppression des aides attribuées aux charges de personnels des 3 permanents.), équivalent à 66 % du montant total annuel estimé des coûts figurant dans le budget prévisionnel.

Le RAJ a atteint sa capacité d'accueil maximum en 2011 en touchant 700 jeunes différents.

Le projet de budget RAJ 2012 se décline comme suit :

Communauté de Communes de la Région de Saverne- Coordination enfance
CAF du Bas-Rhin

Dénomination de la structure: **RÉSEAU ANIMATION JEUNES R.A.J**

Adresse:	Cour de la mairie 67700 MONSWILLER
N° Tel et Fax:	03-88-71-86-23 / Port. 06-87-82-20-68
Référent budget:	F. URBES Budget établi 31-12-11

Bases de prévisions: 32000 Heures/enf (activités ALSH)
 Encadrement: 4 permanents (1 dir/ 3 anim/ anim.vacataires.).

Activités à l'année qui s'adresse aux jeunes de 10 à 18 ans.

Activités habilitation CLSH organisées dans des locaux mis à disposition par les communes de la CCRS: Waldolwisheim, Dettwiller, Lupstein, Monswiller, Steinbourg, Saessolheim, Saint-Jean et autres communes selon les projets jeunes.

L'organisateur propose des activités régulières (collège), accueils jeunes (communes), accueils sportif et des animations de rue avec cotisation (15€/ an), des activités de loisirs (sorties, séjours, mini camps, etc.), des activités scientifiques et artistiques avec un programme précis pour lesquelles une participation financière sera demandée.

Des projets jeunes seront mis en place comme les jeux intervillages, un raid aventure, des séjours, ainsi que des projets artistiques, scientifiques et des manifestations à caractère culturelles.

D'autres projets jeunes et implantations RAJ verront le jour selon l'envie, les projets jeunes et des communes.

BUDGET PREVISIONNEL 2012

	Prev 2012
60 Achats prestations / Fournitures	46 000,00 €
61 Locations / entretien / assurance	40 000,00 €
62 Voyage / déplacement / frais administratif	46 000,00 €
64 Charges de personnel	145 000,00 €
65 Autres charges	7 600,00 €
66 Charges financières	200,00 €
67 Charges exceptionnels	200,00 €
TOTAL GENERAL DÉPENSES	285 000,00 €

RECETTES

70 Particip. des familles aux activités	60 000,00 €
74 CNASEA aides sur emplois	0,00 €
Subventions C.G.67	9 000,00 €
Subv.PSO CAF JR/Enfts*3,60€	16 000,00 €
Subvention AREA	4 500,00 €
INJEP (fonds européen pour la jeunesse)	0,00 €
Total subventions de fonctionnement	29 500,00 €
75 Autres produits	5 300,00 €
76 Produits financiers	200,00 €
77 Produits exceptionnels	
Total recettes directes	95 000,00 €
Subvention CCRS	190 000,00 €
TOTAL DES RECETTES	285 000,00 €

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire,

Vu l'exposé de M. le Président par référence à la note de présentation du 30 mars 2012,

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

D'attribuer une subvention de 190.000 € à l'association RAJ au titre de son programme d'actions 2012.

N° 2012 – 33

TOURISME

BILAN 2011 ET SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2012 A L'OFFICE DE TOURISME DE LA REGION DE SAVERNE.

L'Office de Tourisme s'est engagé depuis 2011 dans une stratégie de communication au service de la promotion et de la commercialisation du territoire, notamment par le recrutement d'une chargée de communication, avec le soutien du Pays de Saverne Plaine et Plateau, dans le cadre d'une mutualisation de moyens au service de la commercialisation d'un territoire pertinent regroupant les cinq Offices de Tourisme du territoire.

Certaines charges structurelles sont imposées à la hausse, notamment :

- les fluides, dont l'augmentation a été annoncée et la consommation du chauffage électrique d'appoint nécessaire dans l'ancienne salle d'exposition devenue bureau pour deux personnes,
- la hausse de la masse salariale qui inclut l'augmentation de la valeur du point (2%, soit + 3200 €), l'application du point d'ancienneté (1%, soit + 1560 €), l'augmentation de la rémunération d'un agent (3600 €) et la pérennisation du poste de chargée de communication à temps plein jusqu'à la fin de l'année 2012 (12 000 €), sachant que le poste sera financé à hauteur de 6000 euros pour 2012 par le PSPP,
- le personnel en régie pour l'entretien des locaux intervenant 3 fois par semaine nous revient à 2800 euros,
- la maintenance du site internet de l'Office de Tourisme,
- les cotisations au Résot Alsace et à la Fédération des Offices de Tourisme de France ont également augmenté.

Des efforts substantiels ont été réalisés sur les frais de fonctionnement au cours des deux années précédentes. Il semble difficile d'aller plus avant dans la maîtrise de ces coûts.

Une limitation du budget a toutefois été appliquée à l'impression de dépliants: le poste passe de 13600 à 9500 euros, en privilégiant le développement de la consultation des offres sur internet.

Le Festival International du Film Touristique ne sera pas reconduit avant 2013.

Par ailleurs, suite à une nouvelle organisation, la Communauté de Communes versera le loyer pour l'occupation des locaux de l'OT directement au propriétaire. Le poste location immobilière ne figure donc plus dans cette proposition de budget. Il convient toutefois de prévoir une hausse des loyers, auxquels sont appliquées les hausses légales maximales par le propriétaire.

Pour ce qui concerne les produits, les prévisions sont établies sur la base des résultats estimés pour 2011.

Il est à noter que la transformation de la salle d'exposition en bureau ne permettra plus de générer de recettes de location – en espérant retrouver ces recettes dans le cadre de nouveaux locaux.

Le chiffre d'affaires correspondant à la vente de prestations dans notre centrale de réservation a été estimé à 30 500 euros. L'estimation pour 2012 tient compte d'une plus forte implication des Offices de Tourisme partenaires dans la vente, et de la présence de l'ensemble de l'offre en hébergements du Pays de Saverne Plaine et Plateau.

Compte-tenu de ces éléments la subvention annuelle sollicitée auprès de la CCRS pour 2012 s'élève à 279.502 euros.

Il convient de rappeler que depuis le 1^{er} janvier 2012 le loyer des locaux de l'OT n'est plus pris en charge par l'association mais directement par la CCRS pour un montant d'environ 27.000 €/an.

	Prev 2012	Réalisé 2011	Prev 2011	Réalisé 2010
CHIFFRE D'AFFAIRES				
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises				
707000 VENTES DEPLIANTS-ARTICLES	4500,00	3940,64	2500,00	2419,69
Total ventes de marchandises	4500,00	3944,03	2500,00	2425,68
Production vendue (services)				
706000 VISITES GUIDEES	8000,00	8690,00	7800,00	7352,00
706001 MEUBLES	0,00		0,00	20350,00
706006 PRESTATIONS TOURISTIQUES	30500,00	23447,55	25200,00	22451,00
708200 BILLETTERIE	25000,00	23000,00	25000,00	24907,00
708410 MISE A DISPOSITION DE VITRINES	4750,00	4510,00	4750,00	3625,00
708420 ESPACE EXPOSITION	0,00	725,00	2500,00	2501,00
PRESTATIONS CENTRALE DE RESA	30500,00	19048,00	35000,00	18249,74

LOCATION TENNIS	150,00	187,00	150,00	133,00
FORMATION NTIC	0,00			325,00
DIVERS		14,30		
FIFT	0,00	5865,00	24000,00	4533,00
LOCATION DE VELO	1000,00	920,50	700,00	559,00
Total production vendue (services)	99900,00	86407,35	125100,00	104985,74
Subventions d'exploitation				
740001 SUBVENTIONS CNASEA	0	2399,22	0,00	12 247,81
740300 SUBVENTION CCRS	279502,00	269502,00	269502,00	256720,00
SUBVENTION PSPP	6500,00	2500,00		
SUBVENTION FIFT		20500,00	23000,00	13000,00
SPONSORING FIFT		9000,00	15000,00	8500,00
Total	286002,00	303901,22	307502,00	290 467,81
Autres produits				
AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	1000,00	93,20	1000,00	1911,04
INSERTIONS DEPLIANT	7315,00	8260,00	8700,00	8670
COTISATIONS ET PACK SERVICE	9000,00	9009,00	8000,00	6983
Total	17315,00	17362,20	17700,00	17564,04
Transferts de charges				
TRANSFERT DE CHARGES	500,00	717,87	1500,00	1484,23
Total	500,00	717,87	1500,00	1484,23
Produits exceptionnels				
REMB ASS SINISTRE		580,00		
SUBV.INVEST.VIREES.RESU		2965,62		4351,38
Total		3545,62		4 351,38
Produits d'exploitation	408217,00	415878,29	454302,00	421 278,88

CHARGES D'EXPLOITATION	Prev 2012	Realisé 2011	Prev 2011	Réalisé 2010
Achat de marchandises				
607000 ACHATS DE MARCHANDISES	4000,00	1753,82	1000,00	1823,07
Total	4000,00	1753,82	1000,00	1823,07
PRESTATIONS TOURISTIQUES	28000,00	20311,32	19200,00	17 914,20
BILLETTERIE	23500,00	21085,50	18600,00	23234,5
FIFT		34207,69	64000,00	29308,57
LOCATION VELO	650,00	841,50	650,00	510,00
TENNIS	140,00	175,00	140,00	124,00
MEUBLE	0,00	0,00	0,00	18860,00
Autres achats et charges externes				
606100 EAU ELECTRICITE GAZ	6000,00	4706,03	5500,00	4919,6
606300 PETIT MATERIEL	300,00	89,00	300,00	120,36

606301	DECORATION DES LOCAUX	150,00	713,09	150,00	2,5
606400	FOURNITURES ADMINISTR.	4500,00	4502,04	4000,00	4866,79
606500	FOURNITURES MATERIEL INFO	500,00		500,00	
613000	HEBERGEMENT SITE WEB	200,00	422,56	200,00	980,64
	MAINTENANCE SITE WEB	1000,00			
613200	LOCATIONS IMMOBILIERES	0,00	26661,90	25200,00	20332,08
	REDEVANCE ORDURES	101,00			
613502	LOCATION COPIEUR	3200,00	3171,26	3200,00	3157,44
615000	ENTRETIEN ET REPARATIONS	500,00	615,65	500,00	274,62
615600	MAINTENANCE	1500,00	1600,91	1500,00	1338,69
616000	PRIMES D'ASSURANCE	2000,00	1944,42	2000,00	1863,47
616100	FRAIS DE SECURITE	700,00	656,58	700,00	1101,00
621400	PERSONNEL EN REGIE	2800,00	2725,50	2000,00	4123,6
622600	HONORAIRES	10000,00	9328,78	10000,00	9755,77
623300	ANNONCES PUBLICITE	550,00	0,00	0,00	269,1
623004	IMPRESSION DEPLIANTS	9500,00	18041,85	13600,00	19933,8
623006	ANIMATIONS	1000,00	954,92	1000,00	1044,15
623009	SALONS	2500,00	2862,52	2500,00	2283,47
623400	CADEAUX A LA CLIENTELE			0,00	0
623800	COTISATIONS	2000,00	1380,00	1500,00	1442,33
625100	DEPLACEMENTS	3226,00	2667,81	3500,00	3283,00
625700	RECEPTIONS	800,00	871,81	800,00	877,08
626100	FRAIS POSTAUX	4500,00	3709,88	5000,00	6005,29
626200	FRAIS TELEPHONE INTERNET	4800,00	5263,39	3500,00	4995,77
627000	SERVICES BANCAIRES	700,00	668,36	700,00	615,32
	PRESTATIONS CENTRALE DE RESA	29000,00	18866,48	34000,00	17869,23
	DEMARCHE QUALITE	0,00	1600,00	1500,00	0
	HONORAIRES GUIDES	500,00	1103,00	1000,00	345,00
	FRAIS ACTES	50,00	0,00	50,00	0
	DOCUMENTATION GENERALE	300,00	579,64	300,00	570,8
	EDUCTOUR	600,00	457,48	1000,00	0
	Total	145767,00	192785,87	228290,00	202 322
	SALAIRES ET CHARGES	250600,00	231375,18	217780,00	212980,11
	FORMATION	1000,00	830,25	1000,00	1340,48
	Total	251600,00	232205,43	218780,00	214320,59
	Dotations aux amortissements				
681100	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	2000,00	2045,04	1274,00	1275,59
	DOT. AMORT.IMMO.INCORP	5000,00	9324,61	4958,00	6953,47
	Total	7000,00	11369,65	6232,00	8229,06
	Charges d'exploitation	408367,00	438114,77	454302,00	426 695

PRODUITS FINANCIERS					
Autres intérêts et produits assimilés					
768000	PRODUITS FINANCIERS	650,00	696,04	650,00	652,91
Total		650,00	696,04	650,00	652,91
CHARGES FINANCIERES					
Intérêts et charges assimilées					
DIV. CHARGES GESTION COURANTES			52,51		
Ligne de trésorerie					
661700	INTERETS DE CAUTIONNEMENT	500,00	367,87	500,00	477,65
Total		500,00	420,38	500,00	477,65
Charges exceptionnelles					
CHARGES EXCEPTIONNELLES			11,00		
SINISTRE INCENDIE					
AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES			522,00		
VAL. COMPTA. IMMOB. CORP					
Total			533,00		
Total des produits		408867,00	416574,33	454802,00	421 931,79
Total des charges		408867,00	439068,15	454802,00	427 172,54
Bénéfice ou perte		0,00	-22493,82	0,00	-5 240,75

L'évolution de la subvention versée à l'OT se décline comme suit :

Année	Subvention
2006	240 000 €
2007	252 700 €
2008	249 950 €
2009	261 960 €
2010	256 720 €
2011	269 502 €
2012	279 502 €

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire,

Vu l'exposé de M. le Président par référence à la note de présentation du 30 mars 2012,

Vu la convention d'objectif pluriannuelle signée avec l'OT,

Vu la demande de subvention formulée par l'OT,

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

D'attribuer à l'Office de Tourisme de Saverne et sa Région au titre de l'année 2012, une subvention de fonctionnement de 279.502 € dans les conditions prévues par la convention d'objectifs pluriannuelle.

N° 2012- 34

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS

**RESTRUCTURATION DE LA MAISON DE L'EMPLOI :
PRESENTATION ET ADOPTION DE L'APD ET DU PLAN DE
FINANCEMENT PREVISIONNEL.**

M. MERTZ expose :

L'opération de transformation de la Maison de l'Emploi et de la Formation comprend des travaux de trois ordres :

1. Travaux amont visant à libérer un plateau nu de 1000m² pour Pôle Emploi. La position de la CCRS est que ces travaux doivent être compensés par une augmentation du loyer de Pôle Emploi (actuellement 74.88€HT/m²/an). L'opération doit s'amortir sur 15 années. Un loyer maxi de 115€HT/m²/an a été annoncé à Pôle Emploi.
Cette augmentation spécifique à Pôle Emploi ajoutée au résultat d'exploitation moyen (60 à 80K€ par an) permettent de financer plus de 800K€ de travaux sur la base d'un emprunt à 6% sur 15 ans.
2. Travaux d'aménagement intérieur. Afin de n'avoir qu'un seul maître d'ouvrage et un seul cabinet d'architecture/BE, il a été décidé que la CCRS porterait ces travaux pour le compte de Pôle Emploi moyennant le versement d'un sur-loyer sur 6 ou 9 ans. Ces travaux seront in fine neutres pour la CCRS puisque remboursés à l'euro près par Pôle Emploi, en plus de son loyer nu.
3. Travaux d'amélioration du propriétaire. Tous les crédits initiaux étant remboursés en 2013, il s'agit de profiter de l'occasion pour réaliser
 - des travaux déjà envisagés (inscription de 500K€ au budget) mais reportés d'année en année (régulation chauffage, ventilation, amélioration de l'acoustique de salles, contrôle d'accès, étanchéité, ...),
 - de nouveaux travaux liés à l'amélioration de performance énergétiques du bâtiment (RT2012)
 - et enfin, d'anticiper sur l'échéance de 2015 en ce qui concerne l'accessibilité (travaux qui seront obligatoires et estimés à 308K€ à l'issue d'un diagnostic commandité par la CCRS).

La logique est bien de profiter du chantier Pôle Emploi pour corriger des dysfonctionnements connus et anticiper sur la réglementation. **Le seul projet Pôle**

Emploi ne justifie pas l'ensemble des travaux, il a agit comme déclencheur d'opérations à réaliser tôt ou tard.

En **avril 2011**, la CCRS lance la consultation en vue de l'attribution d'un marché de Maîtrise d'Œuvre sur la base d'une enveloppe de travaux estimative de 1,3M€ soit :

- △ Tranche ferme, travaux Pôle Emploi : 800 K€
 - △ Tranche conditionnelle, travaux complémentaires : 500K€
- soit les travaux du point 3 ci-dessus et une partie des travaux du point 1

Cette première enveloppe n'intégrait pas les points suivants : Honoraires MO, mission SPS, Assurances, frais de déménagement et imprévus.

Lors de la séance d'audition des candidats, le cabinet OSLO fait part de son scepticisme quant à la possibilité de réaliser des travaux, notamment liés à l'efficacité énergétique, dans une enveloppe de 500K€

En **juillet 2011**, le cabinet OSLO rend compte de la **phase diagnostic** du bâtiment. Pour une option RT2012, bâtiment BBC, l'estimatif est le suivant :

Travaux amont Pôle Emploi :	706 000 €
Travaux amélioration :	1 646 000 €
Aménagements Pôle Emploi :	400 000 €
	<hr/>
	2 752 000 €

Compte-tenu du dépassement de l'enveloppe conséquent dès la phase diagnostic, le Conseil Communautaire du **11 juillet 2011** décide de ne pas s'engager dans la labellisation BBC.

Le bureau d'études ajuste son chiffrage :

Travaux amont Pôle Emploi :	706 000 €
Travaux amélioration :	743 000 €
Aménagements Pôle Emploi :	400 000 €
	<hr/>
	1 849 000 €

En **octobre 2011**, le cabinet OSLO présente un APS pour un budget global de 2 423 000 € décomposé comme suit :

Travaux amont Pôle Emploi :	850 000 €
Travaux amélioration :	1 158 000 €
Aménagements Pôle Emploi :	415 000 €
	<hr/>
	2 423 000 €

NB : la répartition entre les « travaux amont Pôle Emploi » et les « travaux d'amélioration » est approximative et fera l'objet d'une ventilation précise dans les prochaines semaines.

L'écart entre ces deux dernières estimations se justifie principalement par les éléments suivants :

- La valorisation du sous-sol du bâtiment, sous utilisé jusqu'alors à cause d'un manque de lumière naturelle et une mauvaise isolation acoustique des salles ;
- Le traitement des problèmes d'étanchéité du toit, problèmes connus depuis le début de l'exploitation du bâtiment (réfection de la moitié de l'étanchéité du toit).

A l'enveloppe travaux ci-dessus, il convient de provisionner 9% de tolérance études et 5% de tolérance travaux (marges contractuelles), soit un budget travaux net maximum de **2 773 123,50€HT** (hors honoraires, assurances, relogement des occupants,...).

A l'issue de la phase APS, l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre dépassant le seuil de tolérance, la CCRS décide résilier le marché en cours et de lancer une nouvelle consultation. Le groupement porté par Architecture Concept a été retenu pour assurer la suite de la mission le **2 février 2012**, joint en annexe.

Ce groupement propose une nouvelle approche qui s'articule sur **trois axes** :

1. L'amélioration des fonctionnalités du bâtiment

- Une salle Chappe préservée, voire améliorée (plafond remonté)
- Un APP sur-mesure
- Une brigade des douanes indépendante et sans conflits d'usages avec les autres occupants (problème majeur de sécurité identifié depuis 1998) qui permettrait de pérenniser la présence de ce service public à Saverne
- Une meilleure circulation des usagers autour d'un escalier/ascenseur central

2. Le traitement complet de l'enveloppe

- isolation extérieure des façades
 - remplacement des menuiseries extérieures
 - traitement de l'étanchéité à l'air
 - isolation complète de la toiture
- ces travaux permettront d'obtenir un bâtiment plus sobre en énergie mais permettront aussi de mettre en place une chaudière moins puissante et de se passer de climatisation dans la plupart des locaux.*

3. la mise en conformité du bâtiment pour la sécurité de ses usagers

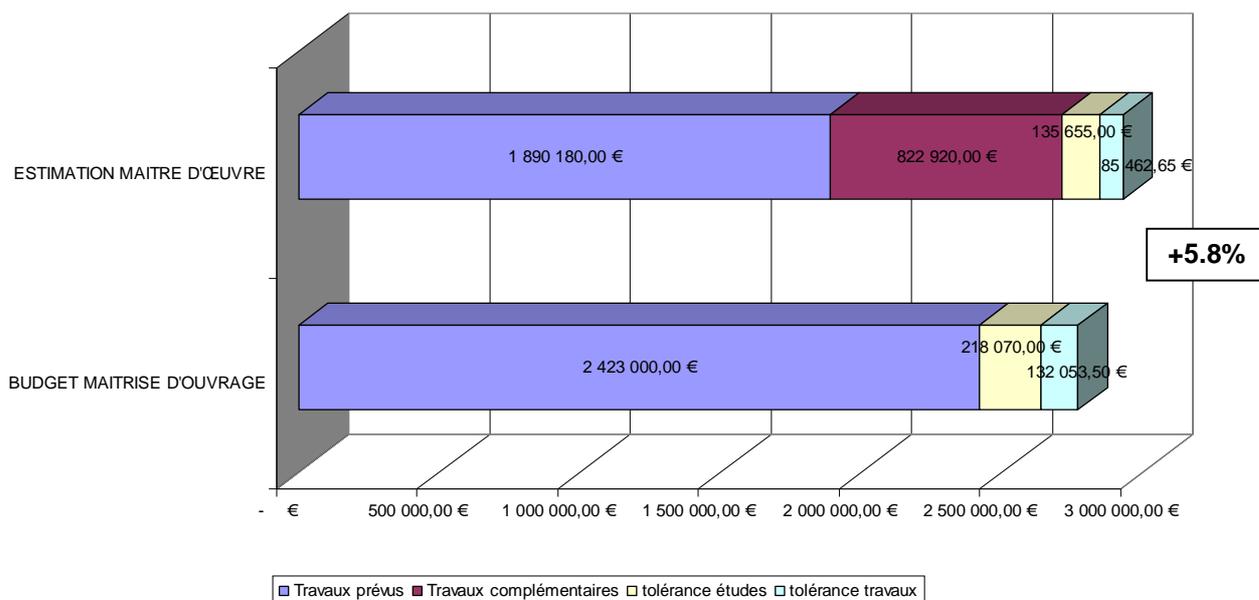
- compartimentage anti-incendie
- nouveau système de sécurité incendie avec des avertisseurs compatibles avec l'accueil de personnes handicapées
- remplacement du système de traitement et dimensionnement conforme aux usages des salles (taux de CO2 relevé en février de 3500 à 4500ppm dans certaines salles pour une norme à 1500ppm)

Sur le plan économique, Architecture Concept propose de raisonner sur l'enveloppe globale.

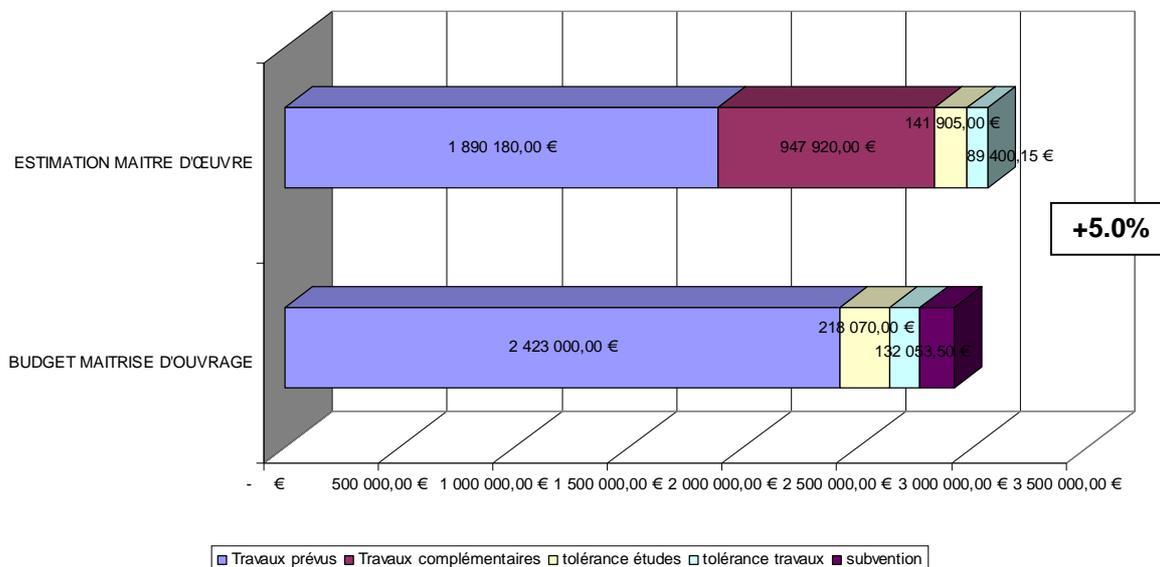
Ainsi,

- En ne remplaçant que le strict nécessaire à l'intérieur du bâtiment
- En s'engageant à respecter une tolérance études de 5% au lieu de 9%
- En s'engageant à respecter une tolérance travaux de 3% au lieu de 5%
- Et en acceptant un dépassement de l'enveloppe globale travaux de 5,8% (2 934K€ contre 2 773K€)

L'équipe de maîtrise d'œuvre dégage un budget de 823K€ pour le traitement de l'enveloppe du bâtiment.



Enfin, une option proposée consiste à remplacer les luminaires (125K€) afin d'obtenir le label BBC et de bénéficier en retour d'une subvention de 150K€ de la Région et de l'ADEME.



Soit une enveloppe totale nette maximum de 3 069 405.15€(+5.0%)

Avec les honoraires, frais annexes, le total de l'opération est estimé à 3 275 288€

Au global, le financement de cet investissement repose sur :

- ⤴ un remboursement « à l'euro près » par Pôle Emploi des travaux d'aménagements intérieurs (447 200€ de travaux quote-part honoraires et intérêts) via un sur-loyer sur 6 ou 9 ans ;
- ⤴ une augmentation du loyer de base de Pôle Emploi qui passera de 75€ à 115€ HT/m²/an, soit +40 000€ par an, à ajouter à l'excédent moyen annuel d'exploitation (60 à 80K€selon les années) ;
- ⤴ l'inscription de ce projet au contrat de territoire signé avec le Conseil Général du Bas-Rhin ;
- ⤴ une subvention de la Région et de l'ADEME de 150K€si option BBC retenue ;
- ⤴ l'emprunt pour équilibrer sachant que les remboursements en cours pour le bâtiment s'achèvent en 2012-2013.

NATURE	DESCRIPTIF	MONTANT HT	OBSERVATIONS
Honoraires 1ère consultation	Contrat résilié OSLO	25 000 €	Soldé
Enveloppe travaux	Restructuration + plateau Pôle Emploi	2 838 000 €	Option rénovation BBC
Honoraires MO	7,68 % sur enveloppe travaux	217 958 €	Selon avenant n°1
Mission SPS	Mission déjà attribuée	9 000 €	Obligatoire
Assurance DO et TRC	Assurance travaux et dommages aux existants	56 760 €	Facultatif mais recommandé
Divers et imprévus	Frais de marché	20 000 €	
Frais de déménagement	Forfait	100 000 €	A ventiler selon type de dépense
	TOTAUX	3 266 718 €	N.B : l'opération sera gérée HT

A FINANCER	HT	RECETTE	Montant
Opération	3 266 718 €	Subvention CG 67 Contrat de Territoire	150 000 €
		Subvention Région Alsace BBC	150 000 €
		Emprunt sur HT	2 966 718 €
TOTAL	3 266 718 €	Total financements	3 266 718 €

Coût annuel emprunt 3.285.000 € sur 15 ans	325 000 €	Produit actuel gestion MDEF	60 000 €
---	-----------	-----------------------------	----------

Produit loyer 75 à 115 €/m2 pour 1,000 m2	40 000 €
Produit sur loyer aménagement sur 9 ans	57 600 €
LOYER SUPPLEMENTAIRE	97 600 €

Extinction emprunts anciens (coût annuel)	130 000 €
---	-----------

TOTAL RECETTES LOYERS	157 600 €
SUBSTITUTION DETTE ANCIENNE / DETTE NOUVELLE	130 000 €
TOTAL FINANCEMENTS DISPONIBLES	287 600 €
Solde à financer / an (année 1 à 9)	37 400 €

Planning prévisionnel :

12/04/2012 : Validation AVP en Conseil Communautaire
Dépôt PC : 15 avril
Pro DCE : 15 mai
Consultations : juin
Attribution : avant le 15 juillet
Début de travaux : septembre
Réception : août 2013

A l'issue de cette présentation, M. MERTZ, indique que le projet proposé par la nouvelle équipe de maîtrise d'œuvre conduit à revenir à consentir un investissement écarté dans un premier temps au niveau de l'enveloppe BBC (Bâtiment Basse Consommation) en raison de son coût.

M. BLESSIG s'interroge sur la garantie donnée par les maîtres d'œuvre au niveau des économies de frais de viabilité engendrées par l'investissement dans une enveloppe BBC.

M. HOST précise que cet investissement devrait générer une économie de 50 à 65 % de frais de viabilité.

M. WINTZ constate que les maîtres d'œuvre choisis à l'issue d'une seconde consultation reviennent sur une proposition d'investissement écartée au départ au vu du montant d'investissement. Il s'étonne de cette situation et s'interroge sur l'opportunité de disposer d'une troisième analyse.

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire,

Vu l'exposé de M. Le Président par référence à la note de présentation du 30 mars 2012,

Vu l'avis de la Commission Equipements Structurants du 27 mars 2012,

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité **(Deux abstentions : MM. OSSWALD et WINTZ)**

- a) D'approuver l'Avant-Projet Détaillé de restructuration de la MDEF tel que décrit ci-dessus,
- b) D'arrêter l'enveloppe financière affectée aux travaux et de la fixer à 2.838.000 €HT,
- c) D'approuver la passation d'un avenant n° 1 au contrat de maîtrise d'œuvre faisant passer le montant prévisionnel des travaux de 2.423.000 € à 2.838.000 €, soit une

progression de 17,12 % faisant passer le montant prévisionnel des honoraires de 185.965,25 €HT à 217.816,50 €HT,

- d) D'adopter le plan de financement décrit ci-dessus,
- e) De solliciter la participation financière du Conseil Général du Bas Rhin dans le cadre du Contrat de Territoire,
- f) De solliciter une subvention de la Région Alsace au titre des travaux de création d'une enveloppe BBC pour ce bâtiment,
- g) D'autoriser M. le Président à déposer le permis de construire relatif à ce projet.

N° 2012 - 35

RESSOURCES HUMAINES

MODIFICATION DE LA GRILLE DES EMPLOIS : SUPPRESSION ET CREATION DE POSTE.

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire,

Vu l'exposé de M. KAETZEL par référence à la note de présentation du 30 mars 2012,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le tableau des effectifs,

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- de modifier au tableau des effectifs, l'emploi permanent à temps non complet suivant :

Statut	Filière	Cadre d'emplois	Grade	Catégorie	Texte de référence	Nombre d'emplois	Rémunération	Durée hebdomadaire de service	Affectation	Missions	Observations	Date d'effet
Agent titulaire	ANIMATION	Adjoints d'Animation Territoriaux	Adjoint d'Animation de 2 ^{ème} classe	C	Décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006	1	Statutaire	1 poste à 12,84/35 ^{ème}	Pôle Jeunesse Accueil de loisirs sans hébergement hors Ville de Saverne	<ul style="list-style-type: none"> • proposer aux enfants des activités éducatives, ludiques, culturelles ou sportives, • animer les activités dans le souci des règles de sécurité en vigueur, • mettre en application le projet pédagogique, • chercher les enfants de l'école maternelle dans les classes respectives, les enfants de l'école primaire dans la cour et veiller bon déroulement du trajet, • encadrer les enfants pendant les repas. 	Création statutaire suite à la démission d'un Agent après la reprise du personnel associatif de l'Association Générale des Familles du Bas-Rhin. L'emploi de l'Adjoint d'Animation de 2 ^{ème} classe correspondant est supprimé (cf. infra).	01/05/12

Si les emplois ne peuvent être pourvu immédiatement par les voies statutaires normales (concours, mutation, détachement, promotion interne, etc.) en raison de l'absence de candidatures, ils pourront être pourvu par des Agents non titulaire comme suit :

Filière de référence	Cadre d'emplois de référence	Grade de référence	Catégorie	Texte de référence	Diplôme requis ou expérience professionnelle	Rémunération
ANIMATION	Adjoints d'Animation Territoriaux	Adjoint d'Animation de 2 ^{ème} classe	C	Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée article 3, alinéa 1	Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur	Grille indiciaire du grade de référence

- d'autoriser le Président à signer les contrats et/ou les arrêtés de nomination à intervenir.
- de supprimer au tableau des effectifs, l'emploi permanent suivant :

Statut	Filière	Cadre d'emplois	Grade	Catégorie	Texte de référence	Nombre d'emplois	Durée hebdomadaire de service	Observation	Date d'effet
Agent non titulaire	ANIMATION	Adjoints d'Animation Territoriaux	Adjoint d'Animation de 2 ^{ème} classe	C	Loi n° 2005-843 article 20, du 26 juillet 2005 *** Article L.1224-3 du Code du Travail	1	1 poste à 12,84/35 ^{ème}	(cf. supra créations statutaires)	01/05/2012

RESSOURCES HUMAINES

EMPLOI – MODIFICATION STATUTAIRE.

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire,

Vu l'exposé de M. KAETZEL par référence à la note de présentation du 2 avril 2012,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le tableau des effectifs,

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- de modifier au tableau des effectifs, les emplois permanents suivants :

Statut	Filière	Cadre d'emplois	Grade	Catégorie	Texte de référence	Nombre d'emplois	Rémunération	Durée hebdomadaire de service	Affectation	Missions	Observations	Date d'effet
Agent titulaire	TECHNIQUE	Adjoints Technique Territoriaux	Adjoint Technique de 1 ^{ère} classe	C	Décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006	2	Statutaire	2 postes à 35/35 ^{ème}	Centre Nautique Intercommunal « l'Océanide » Entretien	<ul style="list-style-type: none"> travaux seul ou en équipe nécessaires au nettoyage et à l'entretien des surfaces et locaux du CNI. 	Avancements de grade suite à la réussite de l'examen professionnel y relatif. Les emplois de l'Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe correspondants sont supprimés(cf. infra).	01/05/12
Agent titulaire	ANIMATION	Adjoints d'Animation Territoriaux	Adjoint d'Animation de 2 ^{ème} classe	C	Décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006	1	Statutaire	1 poste à 12,84/35 ^{ème}	Pôle Jeunesse Accueil de loisirs sans hébergement hors Ville de Saverne	<ul style="list-style-type: none"> proposer aux enfants des activités éducatives, ludiques, culturelles ou sportives, animer les activités dans le souci des règles de sécurité en vigueur, mettre en application le projet pédagogique, chercher les enfants de l'école maternelle dans les classes respectives, les enfants de l'école primaire dans la cour et veiller bon déroulement du trajet, encadrer les enfants pendant les repas. 	Création statutaire suite à la démission d'un Agent après la reprise du personnel associatif de l'Association Générale des Familles du Bas-Rhin. L'emploi de l'Adjoint d'Animation de 2 ^{ème} classe correspondant est supprimé (cf. infra).	01/05/12

Statut	Filière	Cadre d'emplois	Grade	Catégorie	Texte de référence	Nombre d'emplois	Rémunération	Durée hebdomadaire de service	Affectation	Missions	Observations	Date d'effet
Agent titulaire	MEDICO-SOCIALE	Éducateurs de Jeunes Enfants Territoriaux	Éducateur Principal de Jeunes Enfants	B	Décret n°95-31 du 10 janvier 1995 modifié	2	Statutaire	1 poste à 28,16/35 ^e 1 poste à 35/35 ^{ème}	Pôle Enfance Multi-Accueils de Saverne	- prise en charge des enfants accueillis dans la structure, individuellement ou en groupe, et animation des activités qui contribuent au développement de l'enfant.	Avancements de grade par ancienneté. Les emplois d'Éducateurs de Jeunes Enfants correspondants sont supprimés (cf. infra).	01/05/12
Agent titulaire	SPORTIVE	Éducateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives	Éducateur Territorial des Activités Physiques et Sportives Principal de 1 ^{ère} classe	B	Décret n°2011-605 du 30 mai 2011	1	Statutaire	1 poste à 35/35 ^{ème}				01/05/12

Si l'emploi relevant de la filière Animation ne peut être pourvu immédiatement par les voies statutaires normales (concours, mutation, détachement, promotion interne, etc.) en raison de l'absence de candidatures, ils pourront être pourvu par des Agents non titulaire comme suit :

- d'autoriser le Président à signer les contrats et/ou les arrêtés de nomination à intervenir.

Filière de référence	Cadre d'emplois de référence	Grade de référence	Catégorie	Texte de référence	Diplôme requis ou expérience professionnelle	Rémunération
ANIMATION	Adjoints d'Animation Territoriaux	Adjoint d'Animation de 2 ^{ème} classe	C	Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée article 3, alinéa 1	Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur	Grille indiciaire du grade de référence

- de supprimer au tableau des effectifs, les emplois permanents suivants :

Statut	Filière	Cadre d'emplois	Grade	Catégorie	Texte de référence	Nombre d'emplois	Durée hebdomadaire de service	Observation	Date d'effet
Agent titulaire	TECHNIQUE	Adjoints Technique Territoriaux	Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe	C	Décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006	2	1 poste à 35/35 ^{ème}	(cf. supra modification suite à la réussite de l'examen professionnel)	01/05/12
Agent non titulaire	ANIMATION	Adjoints d'Animation Territoriaux	Adjoint d'Animation de 2 ^{ème} classe	C	Loi n° 2005-843 article 20, du 26 juillet 2005 *** Article L.1224-3 du Code du Travail	1	2 postes à 12,84/35 ^{ème}	(cf. supra créations statutaires)	01/05/12
Agent titulaire	MEDICO-SOCIALE	Éducateurs de Jeunes Enfants Territoriaux	Éducateur de Jeunes Enfants	B	Décret n°95-31 du 10 janvier 1995 modifié	2	1 poste à 28,16/35 ^e 1 poste à 35/35 ^{ème}	(cf. supra modification suite à un avancement de grade)	01/05/12
Agent titulaire	SPORTIVE	Éducateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives	Éducateur Territorial des Activités Physiques et Sportives	B	Décret n°2011-605 du 30 mai 2011	1	1 poste à 35/35 ^{ème}	(cf. supra modification suite à un avancement de grade)	01/05/12

RESSOURCES HUMAINES

OBLIGATION D'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPES, DES MUTILES DE GUERRE ET ASSIMILES – RAPPORT ANNUEL 2011.

Considérant :

- que lorsqu'ils occupent au moins vingt salariés à temps plein ou leur équivalent, les collectivités locales et leurs établissements publics autres qu'industrielles et commerciaux sont tenus d'employer à temps plein ou à temps partiel, des travailleurs handicapés, des mutilés de guerre ou des assimilés dans la proportion de 6% de l'effectif total de leurs salariés,
- que les employeurs peuvent s'acquitter partiellement de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés, de mutilés de guerre ou assimilés en passant des contrats de fournitures de sous-traitance ou de prestations de services avec des entreprises adaptées, des centres de distribution de travail à domicile ou des centres d'aide par le travail, jusqu'à 50% de leur obligation soit 3%,
- qu'il y a lieu de présenter chaque année un rapport relatif à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés, de mutilés de guerre ou assimilés à l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique Paritaire,
- que les employeurs publics peuvent s'acquitter de l'obligation d'emploi en versant au Fonds de solidarité pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (F.I.P.H.F.P.) une contribution annuelle pour chacun des bénéficiaires qu'ils auraient dus employer,
- que la Communauté de Communes est soumise à cette obligation.

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire,

Vu l'exposé de M. KAETZEL par référence à la note de présentation du 2 avril 2012,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, l'article 35 bis,

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapés, l'article 33,

Vu le code du travail, articles L. 5212-1 et suivants,

Vu l'avis du C.T.P en date du 23 février 2012,

Sur proposition du bureau,

Après en avoir délibéré,

Prend acte à l'unanimité :

- du rapport annuel 2011 relatif à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés, de mutilés de guerre ou assimilés ci-après :

Effectif total des agents rémunérés déclarés au 1 ^{er} janvier 2011 (A) : (1 agent = 1 unité)	153
Détermination du nombre légal de bénéficiaires de l'obligation d'emploi : (A) X 6 % et arrondi au chiffre inférieur :	9
Effectif total des agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi rémunérés au 1 ^{er} janvier 2011 :	4
Dépenses 2011 ouvrant droit à réduction d'unités manquantes :	0 €
----- Équivalent bénéficiaires :	-
Nombre d'unités manquantes avant réduction :	5
Nombre d'unités manquantes après déduction :	-
Taux d'emploi réajusté :	2,62 %
Contribution 2012	18 000 €

N° 2012 - 38

RESSOURCES HUMAINES

REGLEMENT INTERIEUR DE LA FORMATION DES AGENTS ET PLAN DE FORMATION 2012 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE SAVERNE.

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil la nécessité de construire et de proposer aux agents de la collectivité un plan de formation qui, conformément aux prescriptions de la loi du 19 février 2007, doit répondre simultanément au développement des agents et à celui de la collectivité. Ce plan va traduire pour une période donnée les besoins de formation individuels et collectifs, il hiérarchisera ces besoins en fonction des capacités financières des budgets successifs concernant nos orientations politiques et ou stratégiques du développement de notre collectivité.

La loi de 2007 n'a fait que confirmer et rappeler l'obligation de tout employeur public d'établir un plan annuel ou pluriannuel présenté pour avis au Comité technique paritaire dont dépend la structure, qui mentionnera les actions de formation suivante :

- formations d'intégration et de professionnalisation,
- formations de perfectionnement,
- formations de préparation aux concours et examens professionnels.

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire

Vu l'exposé de M. KAETZEL par référence à la note de présentation du 2 avril 2012,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'avis du C.T.P en date du 23 février 2012,

Sur proposition du bureau,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- a) d'adopter pour nos agents le plan annuel de formation pour la collectivité validé par le Comité technique paritaire local, joint en annexe,
- b) d'adopter par la présente, le règlement intérieur de la formation des agents, joint en annexe,
- c) que les coûts de formation seront pris en charge par la collectivité lorsqu'ils ne font pas déjà l'objet d'un financement dans le cadre du CNFPT,

Charge

- d) le Président de l'exécution de cette décision.

HABITAT

ADHESION A L'AGENCE DE DEVELOPPEMENT ET D'URBANISME DE L'AGGLOMERATION STRASBOURGEOISE, ADEUS.

M. KRAEMER, Vice-Président expose :

Dans le cadre de sa compétence Habitat et de l'animation de son Programme Local de l'Habitat la CCRS est confrontée à la problématique du logement. Il s'agit de répondre aux besoins des habitants et de favoriser la dynamique du marché immobilier afin de répondre aux enjeux d'attractivité du territoire et de développement économique.

L'action de la CCRS s'inscrit dans une politique du logement globale portée par l'Etat et les grandes collectivités – Conseil Général, Région, - ainsi que les SCOT. Au niveau départemental l'ADEUS est devenue un partenaire incontournable pour son expertise et ses capacités d'analyse. En effet l'ADEUS intervient dans l'élaboration et le suivi du Plan Départemental de l'Habitat et travaille en appui du SCOT de la Région de Saverne pour un apport de méthodologie, d'analyse comparative et de traitement de données.

Concernant la CCRS, elle se trouve dans la nécessité de créer un observatoire de l'habitat (prévu par les dispositions relatives aux PLH, ceux-ci étant obligatoires pour les EPCI de 30 000 habitants) et de faire évoluer régulièrement son document de planification pour le conformer aux données juridiques et réglementaires.

Compte tenu de ces éléments, des coûts d'achat et de traitement des données statistiques, des besoins incontournables de la collectivité, le recours aux moyens dont dispose l'ADEUS s'avère pertinent. L'agence est en capacité d'intervenir pour les collectivités adhérentes selon des missions définies entre partenaires.

L'adhésion implique le versement d'une cotisation qui donne droit aux publications et travaux existants à l'ADEUS. Dans le cas de travaux spécifiques souhaités par la collectivité, une subvention complémentaire est à prévoir dont le montant dépend du programme de travail de l'ADEUS et des moyens humains qui seront nécessaires pour y répondre.

L'ADEUS, par l'intermédiaire de son Conseil d'Administration, est favorable à conclure un partenariat avec la CCRS et à l'accompagner dans l'exercice de sa compétence Habitat. Afin d'acter ce partenariat et de permettre à la CCRS de bénéficier des ressources de l'ADEUS la collectivité doit décider d'adhérer à la structure et verser une contribution financière proportionnelle à sa population. Celle-ci est à ce jour de 0,0255 cents/habitants, soit pour une population de 30 626 habitants de 780,96 €/an.

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire,

Vu l'exposé de M. le Président par référence à la note de présentation du 30 mars 2012,

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- a) d'adhérer à l'ADEUS dans le cadre de l'exercice de sa compétence Habitat,
- b) de solliciter un partenariat pour la constitution d'un observatoire de l'Habitat, l'animation du PLH et toute mission d'étude utile à la conduite d'une politique de l'habitat
- c) d'autoriser le Président à signer les conventions ou avenants concernant l'adhésion et les documents concernant les missions à intervenir,
- d) de verser les cotisations annuelles dont le montant est fixé pour chaque exercice par l'assemblée générale de l'ADEUS,
- e) de verser des subventions complémentaires en cas de commande d'études spécifiques à la CCRS.

DIVERS

II. DIVERS.

Délibérations publiées et transmises à la Sous-Préfecture ce Vendredi 20 avril 2012

Fais et clos à Saverne le 19 avril 2012,

Le Président,

Pierre KAETZEL

Le présent rapport comportant 19 points est signé par tous les Membres présents :

BLESSIG

BOSS

BURCKEL

CREMMEL

CRIQUI

DISTEL

EICHHOLTZER

ERNST

FONTANES

GERARD

GITZ

GRAD

HAETTEL

HUTTLER

JAN

JUNDT

KAETZEL

KILHOFFER

KLEITZ

KRAEMER

KRIEGER

KUNTZ

LEYENBERGER

LUTZ

LUX

MERTZ

MULLER

OBERLE

OSSWALD

PETER

PHILIPPE

REINHART

SCHALCK

STEFANIUK

STENGEL

WINTZ

* * * * *